

Bagneux

- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 26 JANVIER 2021 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

 01 46 12 96 05 -  06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦ Installation d'un conseiller municipal	1
♦ Approbation du compte rendu de la séance précédente	5
ADMINISTRATION GENERALE	5
1 - COMMISSIONS MUNICIPALES	5
Désignation de membres de diverses commissions municipales en remplacement de M. Florian Guimier, conseiller municipal démissionnaire	5
FINANCES	6
2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)	6
Débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021 afférent au budget principal de la Commune	6
3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)	21
Débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021 afférent au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres	21
HANDICAP	21
4 - CHARTE "VILLE HANDICAP 2021"	21
Adoption de la charte "ville handicap et des aidants 2021"	21
5 - SUBVENTION HANDICAP	29
Approbation de la convention à passer avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	29
HABITAT	30
6 - CHARTE DE LA PROMOTION ET DE LA CONSTRUCTION	30
Approbation de la nouvelle charte de la promotion et de la construction de la Commune	30
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	39
7 - SUBVENTION/ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE	39
Approbation de la convention de subvention relative au soutien à l'équipement des forces de sécurité à passer avec la Région Île-de-France et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	39
8 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU CASC	40
Approbation du versement d'un acompte de 16 800 euros au CASC dans le cadre de la prise en charge du cadeau offert aux agentes communales lors de la journée internationale du droit des femmes le 8 mars 2021	40
SERVICES TECHNIQUES	40
9 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE NORD DE BAGNEUX	40
Approbation de l'avenant n° 4 au marché n° 682401 conclu entre la commune et la	

Société Sylvametal relatif à la construction de l'école nord de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	40
10 - DEPLOIEMENT D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE.....	42
Approbation de la convention à passer entre la Commune et la Société Communauto à l'organisation d'un service d'autopartage et à la mise à disposition de véhicules en autopartage sur une partie du territoire communal et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	42
11 - MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT.....	43
Approbation de la convention à passer entre la Commune et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement (FPS) sur le territoire de la commune de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	43
12 - PLANTATION ET ENTRETIEN DE 10 ARBRES	44
Approbation de la convention entre la Commune et l'association Environnement 92 et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	44
13 - OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DES VOIRIES COMMUNALES (2021-2024).....	44
Approbation de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux opérations d'entretien et de travaux neufs des voiries communales (2021-2024) et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer ainsi que les éventuels avenants à intervenir	44
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	45
14 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)	45
Information du Conseil municipal sur le rapport d'activité 2019 du SIPPEREC	45
15 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF).....	45
Information du Conseil municipal sur le rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour l'électricité et le gaz en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2019	45
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	46
16 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGES AVENANT COVID19	46
Approbation de l'acte modificatif n° 1 à la concession de délégation de service public à passer avec le concessionnaire TRANSDEV PARK BAGNEUX et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	46
SERVICES TECHNIQUES.....	47
17 - FOURNITURE DE PLANTES, BULBES, CONTRAT DE CULTURE POUR MOBILIER DE FLEURISSEMENT ET ARROSAGE, TAPIS FLEURIS, VEGETAUX DE PEPINIÈRE	47
Résiliation du lot n° 3 de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de plantes, bulbes, contrat de culture pour mobilier de fleurissement et arrosage, tapis fleuris, végétaux de pépinière passé avec la société BRAGEIRAC FLEURI et autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'acte y afférent	47
ÉDUCATION.....	48

18 - SECTORISATION SCOLAIRE.....	48
Révision de la sectorisation scolaire du premier degré de l'enseignement public à Bagnaux	48
19 - ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	49
Approbation de l'acte modificatif n° 1 aux lots 1 et 2 du marché d'acquisition de mobiliers scolaires et de la petite enfance et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	49
PETITE ENFANCE	49
20 - SUBVENTION POUR LA PARENTALITE	49
Approbation d'une convention entre la Commune et la caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine relative au versement d'une subvention afférente à la parentalité et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	49
21 - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'IEPC	49
Approbation de la convention triennale de partenariat à passer entre la Commune et l'Institut d'éducation et des pratiques citoyennes (IEPC) relatif au soutien de la Commune et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	49
RESTAURATION.....	50
22 - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE	50
Approbation de l'acte modificatif n° 1 au lot n° 8 : produits biologiques, relatif à l'accord-cadre à bons de commande d'achat de denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas de la restauration du groupement de commande à passer avec 4A et La Coopérative Bio d'Île-de-France et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	50
INFORMATIQUE.....	51
23 - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	51
Approbation des avenants n° 2 aux lots n° 1 à 3 du marché d'acquisition de matériels informatiques à passer avec les Sociétés Calestor et Inmac Wstore et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	51
24 - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	51
Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 4 du marché d'acquisition de matériels informatiques à passer avec la société APIXIT et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	51
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	52
25 - INTERVENTION DE PREVENTION DANS LES CLASSES D'ELEVES DE 5EME.....	52
Approbation de la convention tripartite entre la Ville de Bagnaux, le collège Romain-Rolland de Bagnaux et le service sanitaire de l'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants du groupe hospitalier Paul-Guiraud de Villejuif et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	52
26 - SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN ECHOGRAPHE POLYVALENT	52
Approbation de la convention de subventionnement d'un montant maximal de 32 806,50 euros au titre du dispositif "aide aux centres de planification-contraception-IVG" de la Région Île-de-France pour l'acquisition d'un	

échographe polyvalent et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	52
PERSONNEL	53
27 - TABLEAU DES EFFECTIFS	53
Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent.....	53
28 - MISE EN OEUVRE DU FORFAIT MOBILITE	53
Mise en oeuvre du forfait mobilité pour les agents de la Commune	53
29 - MISSION D'INSPECTION (A.C.F.I.) DANS LE DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL.....	53
Approbation de la convention à passer entre la Commune et le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite couronne d'Île-de-France portant adhésion au service Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIRP) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels, et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	53
30 - ASSURANCE STATUTAIRE	54
Mandat donné au centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne en vue de la réalisation d'une étude sur la situation concurrentielle dans le domaine de l'assurance statutaire	54
31 - VETEMENTS DE TRAVAIL ET ACCESSOIRES (LOT N° 1)	54
Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 855201 à passer avec la société CREATOP et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	54
32 - DIAGNOSTIC DES TEMPS DE TRAVAIL EN VUE DU PASSAGE AUX 1607 HEURES ANNUELLES	54
Approbation de la convention à passer entre la Commune et le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	54
VOEUX.....	55
33 - NORMES EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR	55
Vœu du Conseil municipal sur les zones à faibles émissions (ZFE).....	55
34 - QUARTIERS POPULAIRES	60
Vœu du Conseil municipal sur le plan d'urgence en faveur des villes et quartiers populaires.....	60

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 26 JANVIER 2021 -

(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Mme Amiable.)

♦ *Installation d'un conseiller municipal*

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Avant de procéder à l'appel je vais installer notre nouveau collègue ce soir.

Lors du dernier Conseil municipal, suite à la démission de M. Guimier, élu de la liste En Marche, nous avons installé Mme Nsilu, suivante de liste, absente pour raisons familiales. Mme Nsilu m'a fait savoir, le 30 décembre dernier, qu'elle démissionnait de son mandat. Nous installons donc ce soir M. Serge Ouedraogo, après en avoir informé Monsieur le Préfet.

Je vous souhaite la bienvenue parmi nous au Conseil municipal.

Je donne la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir. Je vais procéder à l'appel.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

MEKER Pascale, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent
QUILGARS Jean-Pierre, présent
BALUTCH Nouraqa, présent
BENSOUSSAN Paul, présent
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Hélène Cillières
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Mouloud Haddad
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
ABECASSIS Cyrielle, absente pouvoir à Farid Housni
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présent
BIZERAY Léa, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
FOCARD DE FONTEFIGUIERES Valérie, présente
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUEDRAOGO Serges

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

J'ai eu l'occasion de vous informer du décès M. Jean-Luc Ravera, Conseiller municipal et adjoint de la commune de 1989 à 2008. Il a occupé diverses délégations. Il a été très longtemps le Président du club de sport de la ville, le C.O.M.B. Une personnalité très marquante et très connue des Balnéolaises et des Balnéolais. Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage vendredi à 14 h 30 au cimetière communal de notre ville.

Je voulais le signaler à nouveau en ouverture de notre séance du Conseil municipal.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voulais vous faire un point, chers collègues de la situation sanitaire de la ville puisque vous savez que nous avons été mis à rudes épreuves il y a un peu plus de deux semaines.

La lutte contre la pandémie et la protection de la santé des Balnéolaises et Balnéolais sont au cœur de notre action depuis un an. Je ne vais pas rappeler toutes les initiatives qui ont été prises depuis le mois de mars 2020. Je souhaite juste vous dire où nous en sommes des dépistages et de la vaccination.

Vous avez reçu plusieurs mails d'informations de ma part, dans la dernière période.

Pour ce qui est du dépistage organisé à grande échelle, nous avons reçu les résultats. Je vous avais signalé 11 cas Covid avec des possibilités de deux variants en cours de séquençage. Ces deux variants nous ont été confirmés dont le dernier hier.

Pour une parfaite transparence, l'une des deux personnes au moins a été en contact avec une personne ayant voyagé au Royaume-Uni.

Les deux personnes ont été mises à l'isolement total dès la suspicion détectée, leur entourage également.

Ces deux personnes ne sont ni des enfants ni des adultes qui fréquentent les écoles de la ville pour répondre à l'une des questions importantes.

Vous le savez, Bagneux s'était inscrite auprès de la Préfecture pour accueillir un centre de vaccination, une décision motivée par la nécessité de favoriser la proximité dans une ville populaire comme la nôtre et une candidature s'appuyant sur la réussite de l'opération de dépistage réalisée dernièrement.

À plusieurs reprises, le Préfet et son Cabinet nous ont confirmé que cette candidature était retenue pour démarrer le lundi 25 janvier, soit lundi dernier. Nous nous y étions préparés autour de notre centre municipal de santé (CMS) et de ses professionnels de santé, en sollicitant aussi nos médecins et infirmiers libéraux, avec un bon retour de tous ces professionnels. Nous étions donc parfaitement prêts à accueillir ce centre dans notre salle des fêtes.

C'est jeudi dernier que nous avons appris, par la Directrice de Cabinet de M. le Préfet, que nous ne pourrions pas ouvrir ce centre le 25 janvier comme nous l'avions annoncé.

Le Préfet lui-même ne pouvait pas confirmer alors le nombre de doses disponibles cette semaine, pour les 12 centres déjà ouverts dans notre département.

Bien évidemment, nous restons prêts à ouvrir à tout moment, mais ce report est révélateur de carences de notre pays.

Les crédits pour la recherche publique se sont réduits comme peau de chagrin, les vaccins sont confiés à de grandes entreprises privées qui, comme Sanofi, perçoivent des aides de l'État sans contrepartie, Sanofi qui annonce des licenciements. Le résultat est celui que nous voyons

aujourd'hui. Alors que la vaccination devrait être la priorité du moment, nous prenons du retard et pas qu'à Bagneux, dans tout le pays.

Cela dit, nous poursuivons le soutien aux pharmaciens qui s'organisent pour le dépistage. Les Balnéolais de plus de 75 ans peuvent commencer à prendre rendez-vous dans des centres de villes voisines.

Mais vous avez peut-être noté, pour celles et ceux d'entre vous qui ont essayé, que nombre d'entre eux indiquent que les rendez-vous sont complets jusqu'à fin février. Pour l'instant, il n'est pas possible de prendre des rendez-vous. Notre service SAMBA reste actif pour les y conduire si nécessaire.

Cette semaine, la vaccination commence à partir de demain dans les trois EHPAD de la ville, puis elle se déploiera dans un second temps à la résidence de personnes âgées du Clos la Paume.

Nous verrons les annonces qui seront faites par Monsieur le Président de la République cette semaine ou le Premier Ministre.

La ville mettra bien sûr tout en œuvre pour continuer à protéger les Balnéolaises et Balnéolais.

Voilà le point d'actualité que je pouvais vous faire aujourd'hui, en réaffirmant que je n'ai pas à ce jour de visibilité sur la date d'ouverture du centre.

Nous avons réservé la salle des fêtes à cet effet. Nous sommes prêts dès que nous aurons un feu vert.

Y a-t-il quelques réactions sur ce point ou continuons-nous l'ordre du jour ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais vous demander, Madame le Maire, à ce stade, ce que l'on peut tout de même retenir, c'est le fait que la décision d'ouvrir un centre de vaccination à Bagneux dans la salle des fêtes aménagée pour cela n'est pas aujourd'hui remise en question ?

Mme le MAIRE. - C'est ce que m'indique la préfecture, mais les services de l'État sont dans l'incapacité de fournir une date à ce jour. Vous avez toutes et tous compris que ce qui manque, c'est le nombre de vaccins disponibles. Les premières personnes qui ont été vaccinées doivent avoir un rappel 3 à 4 semaines après. Il ne s'agit pas de commencer à vacciner de nouvelles personnes si on n'est pas en capacité de faire le rappel des premiers vaccinés.

Mme B. CANAL. - Merci, Madame le Maire.

Il y a une heure ou deux, une déclaration a été faite selon laquelle Sanofi allait produire les vaccins de Pfizer. Cela pourrait peut-être laisser plus de disponibilités en termes de vaccins. Y a-t-il possibilité de s'assurer auprès du Préfet d'une mise à disposition de ces vaccins plus sûre pour notre centre de vaccination ?

Merci.

Mme le MAIRE. - M. Reynaud demande la parole.

M. REYNAUD. - Merci, Madame le Maire.

Ce qui a été dit à propos de Sanofi et de la fabrication de vaccins par Sanofi est à prendre avec des pincettes parce qu'il s'agirait en réalité d'utiliser le site allemand de Sanofi pour faire de l'embouteillage. De toute manière, cela n'interviendrait qu'à partir de juin ou de juillet 2021. Dans les jours qui viennent, on ne peut pas compter sur Sanofi pour alimenter en vaccins la France.

Mme le MAIRE. - Merci de cette précision.

Nous suivons toute cette actualité de manière extrêmement serrée, puisque je souhaite que le centre de vaccination de Bagneux puisse ouvrir, comme il y a eu un engagement, le plus vite possible.

Mme le MAIRE. - Mme Gabiache a demandé la parole.

Mme GABIACHE. - Merci Madame le Maire.

Il faut tout de même être prudent sur l'avancée d'arguments dans cette période. Ce que l'on peut apprécier particulièrement, c'est que les villes s'organisent, répondent à la population pendant que, de l'autre côté, l'État ne prend pas la charge qui pourrait nous permettre sur le territoire d'être en réponse à cette pandémie surtout pour les plus sensibles.

Concernant les EHPAD, la mise en place de notre part a été très importante. Il est toujours important de le rappeler quand on est dans un contexte régulier de baisses de dotations de l'État et quand, en parallèle, on demande aux villes toujours plus avec moins.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMMISSIONS MUNICIPALES

DESIGNATION DE MEMBRES DE DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES EN REMPLACEMENT DE M. FLORIAN GUIMIER, CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Mme le MAIRE. - Il s'agit de désigner :

- au sein de la commission aménagement espaces publics et développement durable en qualité de commissaire,

- au sein de la commission délégation de service public relative à la fourniture, la mise à disposition et la maintenance de mobiliers urbains et supports d'affichage en qualité de suppléant,

- au sein de la commission délégation de service public relative à l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement en qualité de déléguée suppléante,

Fatima Kadouci.

Je pense qu'il n'y a pas de remarques.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer aux questions du débat d'orientations budgétaires.

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 AFFERENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Mme le MAIRE. - Ce point de l'ordre du jour est l'occasion d'engager le débat annuel sur les orientations budgétaires 2021. C'est le premier du genre pour beaucoup d'entre vous. Il s'appuie sur le programme municipal pour lequel notre équipe a été élue en mars dernier.

Au cours de cet échange auquel, je crois, nous tenons beaucoup, je vais présenter, au nom de la majorité municipale, les grandes lignes de la mise en œuvre de nos engagements pour 2021. L'ensemble des groupes aura par la suite la possibilité de réagir à ces propositions.

Celles-ci s'inscrivent dans un contexte national que vous connaissez et qui mérite que je m'y arrête tant il est inédit.

D'abord, je viens de l'évoquer, un contexte sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales particulièrement sensibles à Bagneux. Je ne reviens pas sur le volet sanitaire que j'ai exposé en propos liminaire, mais tous les indicateurs sociaux sont préoccupants.

Les distributions de colis aux personnes sans emploi nous montrent l'augmentation de la précarité.

Les appels que nous réalisons aux personnes âgées et désormais aux jeunes montrent une vraie solitude et des difficultés à joindre les deux bouts, des difficultés qui sont plus fortes que jamais. Cette crise a fait exploser les inégalités et c'est à cet enjeu majeur que les politiques publiques nationales devraient s'attaquer, d'où l'insistance des Maires pour, d'une part, être pleinement associés, avec les moyens qui vont avec, pour gérer les centres de vaccinations et en accueillir dans la plus grande proximité, d'où aussi le souhait des Maires des villes populaires, dont je suis, de disposer des moyens adéquats pour répondre aux besoins croissants. Nous y reviendrons dans le vœu sur le sujet, en fin de séance.

Cette demande est d'autant plus d'actualité que, non seulement les besoins explosent dans nos villes, mais que les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités ne se relâchent pas.

L'État continue de nous demander plus sans nous en donner les moyens et va faire peser sur nos budgets le financement de la crise sanitaire, économique et sociale.

Cela passe notamment par la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation qui pourrait grever aussi les recettes de la commune, puisque les mécanismes de compensation reposent sur le projet de loi de finances voté chaque année au Parlement. On peut donc craindre que, dans les années à venir, il y ait des remises en cause.

Enfin, d'un point de vue institutionnel, des évolutions sont en cours au plan intercommunal avec des décisions à prendre par la commune sur de nouveaux transferts partiels ou totaux de compétences. Je pense notamment aux délibérations adoptées en Conseil de territoire qui portent sur les possibilités de transferts en matière de voiries ou d'équipements sportifs à vocation intercommunale.

Je le rappelle, nos orientations s'articulent autour de quatre priorités que nous avons commencé à décliner, malgré le contexte sanitaire :

- une ville qui pense à toutes et tous ;

- une ville qui relève le défi écologique ;
- une ville de la réussite et de l'épanouissement ;
- une ville citoyenne du vivre ensemble et qui s'engage.

Quels grands choix pour 2021 à Bagneux ?

Nous avons choisi de mettre au cœur de nos actions, pour cette année, la transition écologique, la solidarité, l'éducation et le cadre de vie.

Les questions de la transition écologique sont un marqueur de notre mandat. Cela touche par exemple à la rénovation énergétique de nos bâtiments, la déminéralisation de nos cours d'école, les plantations d'arbres pour rafraîchir la ville, le soutien à l'Agrocité et au projet de recyclerie, le soutien à l'éducation à la transition écologique.

Cela touche aussi au raccordement de constructions en cours ou de rénovation d'immeubles comme la Pierre Plate, à la géothermie, pour ne citer que ces exemples.

Deuxième priorité, la solidarité, bien sûr, dans une période où notre ville doit plus que jamais continuer à protéger ses habitants, à soutenir les plus fragiles, donc, nos anciens, nos retraités bien sûr, celles et ceux qui sont les plus précarisés et je pense également aux jeunes et aux étudiants pour lesquels nous avons demandé au service municipal de la jeunesse une attention toute particulière.

L'éducation enfin est une **priorité** pour nous, puisque nous avons vu combien le premier confinement avait contribué à renforcer les inégalités. Nous poursuivrons notre engagement en faveur des parcours culturels et déploierons, dès l'année prochaine, de nouveaux postes d'Atsem qui, jusqu'à aujourd'hui, n'intervenaient qu'en petite section et toute petite section de nos écoles maternelles.

Nos efforts budgétaires vont donc porter sur ces priorités. Vous l'avez bien compris aussi, la totalité de nos engagements ne sera pas tenue sur 2021 uniquement !

Concrètement, en matière d'équilibre budgétaire auquel une commune doit se conformer, voici les grands axes de nos orientations.

En fonctionnement : nous avons pour ambition de répondre aux nouveaux besoins tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale (autour de 66 % du budget de fonctionnement) pour ne pas obérer les actions que l'on souhaite mener.

Les axes structurants de notre budget permettent de :

- ne pas augmenter la fiscalité locale, une nouvelle année ;
- garder une capacité d'autofinancement élevée, autour de 7 M€ ;
- procéder à une augmentation limitée de nos tarifs de 2 % pour les usagers, mais seulement de 1 % pour la restauration scolaire ;
- abonder de 970 000 € la masse salariale en indiquant d'ores et déjà que les effets de la crise sanitaire ne permettent pas de dire si ce sera suffisant.

Je rappelle que nous sommes amenés à remplacer de manière beaucoup plus importante dans les écoles et nos structures de la petite enfance. Il nous faut en effet procéder à la création de nouveaux postes pour les nouveaux équipements, faire évoluer le régime indemnitaire du

personnel, engager de nouvelles politiques publiques. J'ai évoqué les ATSEM, j'évoque aussi la cellule de transition écologique ou un poste que nous souhaitons créer sur les questions du développement économique et de l'économie sociale et solidaire ;

- dégager 300 000 € pour les activités nouvelles des services, en tenant compte de toutes les actions annulées du fait de l'épidémie, notamment les événements publics ;
- enfin, maintenir le niveau des subventions aux associations et le soutien au Centre Communal d'Action **Sociale** (CCAS).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 s'est élevé à 58 490 914 €, soit une capacité de désendettement de 7,27 années. Au 1^{er} janvier 2021, l'encours sera majoré en raison du besoin de financement de notre Plan Pluriannuel d'Investissements 2021. Il serait de 59,40 M€.

Je rappelle que le taux moyen de notre dette est raisonnable et maîtrisé, que la gestion financière de la ville est saine.

En investissements, des équipements majeurs pour la petite enfance et l'éducation vont ouvrir ou sont livrés. Je rappelle l'ouverture de la nouvelle école Niki de St-Phalle au mois de septembre prochain, de la crèche des Rosiers complètement rénovée en mars et du relais d'assistantes maternelles Clé de sol qui a ouvert ce mois-ci ses portes dans le quartier nord. Pour la plupart, je le répète, ils ont subi des retards liés à la pandémie.

Pour ce qui est des dépenses, les gros projets d'investissements, comme indiqué dans le tableau du rapport à votre disposition :

- o Des crédits d'équipements des services autour de 2 M€ ;
 - o Des travaux de gros entretiens sur les bâtiments et espaces publics autour de 2,80 M€ ;
 - o Projets importants : autour de 10 M€, que je ne détaille pas ici.
- notre capacité d'autofinancement doit nous permettre d'avoir un niveau d'investissements autour de 7 M€,
 - côté recettes, les dotations de l'État sur lesquelles pèsent encore beaucoup d'incertitudes seraient en hausse de 140 000 € pour la dotation générale de fonctionnement qui regroupe la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine. Ceci est dû non pas à une augmentation de la dotation forfaitaire mais de la DSU que nous prévoyons.
 - nous prévoyons aussi une vente de terrains en termes de recettes autour de 500 000 €.
 - en outre, dans le cadre du plan de relance, la ville avait déposé, en octobre dernier, une trentaine de propositions. Chaque financement faisant l'objet d'appels à projets spécifiques, nous avons déposé deux premiers dossiers la semaine dernière. J'espère qu'ils nous permettront de soutenir des investissements importants notamment autour des questions de la rénovation de bâtiments, notamment leur rénovation énergétique. Nous avons d'ores et déjà obtenu, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020, 500 000 € pour la participation au financement de l'aménagement de la voie René Rousseau en voie de circulation douce pour les vélos et piétons. C'est ce que l'on appelle le mail René Rousseau. La voirie réalisée dans le cadre des travaux du métro va pouvoir redevenir un espace de nature.

- Dans le cadre de la contractualisation entre le département des Hauts-de-Seine et la ville, nous avons signé un contrat de développement pour Bagneux. Il est en cours de renégociation pour tenir compte des reports de travaux liés à la Covid. Pour rappel, il était d'un montant de 4 M€ en investissements et c'était un contrat triennal pour la période 2019-2021. À partir de 2022, nous aurons un nouveau contrat à négocier.
- Nous proposons une hausse maximum du recours à l'emprunt à 5,30 M€, à la hauteur de nos ambitions.
- Concernant la taxe d'aménagement : le niveau des recettes attendues se situe autour de 828 000 €, en hausse par rapport au budget primitif 2020. J'insiste ici sur le fait que, vous l'avez vu dans le rapport de présentation, l'État **cumule** à ce jour deux ans de retard sur le traitement des dossiers.
- Cela fait 2 ans que nous ne percevons pas les recettes de la taxe d'aménagement mais que nous espérons bien que la situation va se débloquer. Vous avez peut-être vu que nous avons été plusieurs Maires des Hauts-de-Seine à intervenir sur cette question car ce sont des recettes que doivent toucher les collectivités et qui, aujourd'hui, ne sont pas dans nos caisses.
- Le remboursement du capital de la dette pour 2021 devrait se situer à environ 5,90 M€, en hausse de plus de 655 000 € par rapport au budget primitif 2020. L'annuité 2021 devrait être en hausse de près de 526 000 € par rapport au budget primitif 2020 à 6,90 M€.

Pour conclure, notre première année pleine du mandat reste, pour beaucoup, tributaire de la crise sanitaire et de ses effets économiques et sociaux inédits pour les finances locales et les besoins de nos habitants.

Nous restons pour autant déterminés à mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus.

Pour finir, je tiens à remercier Fabienne Baron, notre Directrice des finances, et son équipe, la Direction générale à travers Cécile **Alliaud**, notre collègue Mouloud Haddad maire-adjoint aux finances pour la qualité des documents fournis pour éclairer les débats du Conseil municipal.

Je vous passe la parole pour le débat sur les orientations budgétaires.

M. MARTIN. - Merci Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Directeurs des services,

2021 est la première année pleine de cette mandature et l'année du cumul des pertes de marge de manœuvre et du flou artistique.

Arrêtons-nous sur le contexte national. Notre autonomie financière et notre autonomie fiscales sont en péril.

Concernant la perte d'autonomie financière, c'est par exemple la mise en place de dotations d'investissements ou d'appels à projets (vous en avez parlé juste avant) qui ne sont plus des dotations globales à la main des élus, mais des dotations dont l'utilisation est définie essentiellement par les représentants de l'État. C'est aussi la nationalisation des taxes locales sur l'électricité (cela représente globalement 2,3 Md€ dont 0,9 Md€ pour le bloc communal) qui seront désormais versées par l'État.

Concernant la perte d'autonomie fiscale, c'est bien entendu la suppression de la taxe d'habitation

entrée en vigueur en 2021, la suppression de plus de 16 M€ de recettes fiscales pour Bagneux dont le versement dépendra désormais du budget de l'État, avec ces incertitudes que l'on peut imaginer.

C'est aussi la perte progressive du dernier impôt local significatif, la taxe foncière, pour ce qui concerne les bâtiments à caractère industriel et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET).

S'ajoutent à cela, entre 2020 et 2022, les 8 Md€ a minima de pertes de recettes et de dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire et qui vont aussi peser sur les budgets locaux.

En supprimant la fiscalité locale et une partie de notre autonomie financière, on supprime d'une certaine manière la responsabilité des élus. Ce qui veut dire que la responsabilité de la gestion publique va reposer entièrement sur le pouvoir central. Cela n'est pas notre conception de la démocratie républicaine.

Dans ce contexte, est-ce que les communes, qui sont les principaux investisseurs publics du pays, auront la capacité d'accompagner, voire d'impulser le Plan de Relance que souhaite, à juste titre, le Gouvernement ?

Nous pouvons craindre que les communes ne puissent pas participer dès 2022 à la hauteur qui serait nécessaire à notre pays dans le cadre du plan de relance. D'ailleurs, je suis étonné que l'État fasse comme si tout allait bien et comme si les choses allaient se relancer quasi-naturellement.

Dans le contexte actuel, l'État fait bien entendu des efforts considérables pour l'économie en général, mais il a oublié le principal levier de la relance que peuvent être les communes car, derrière cet oubli, ce sont des emplois et des compétences qui risquent de disparaître.

La question des services publics locaux nous semble essentielle. La crise sanitaire a accru la pauvreté et les mairies sont les derniers maillons où il y a encore de l'accueil physique malgré la crise sanitaire.

Est-ce que la diminution des ressources des communes et la non-compensation des pertes de ressources vont permettre de maintenir un niveau de service public suffisant pour les citoyens, notamment dans une ville comme Bagneux ?

Nous sommes dans le flou le plus total. Il ne se passe pas deux semaines sans qu'il y ait des décrets nouveaux voire des ordonnances qui tombent sur les territoires, qui nous imposent de nouvelles obligations ou de nouvelles restrictions.

Je tire par avance mon chapeau à notre service financier pour l'élaboration du budget 2021 dans ce contexte mouvant.

Quand je regarde ce Dossier d'Orientations Budgétaires, nous avons des raisons d'être inquiets.

En début de mandat, le premier Dossier d'Orientations Budgétaires doit donner normalement une ligne directrice des orientations stratégiques sur la mandature et une visibilité de la montée en charge progressive des investissements jusqu'à la fin du mandat. Il n'en est rien.

Vous nous présentez principalement des investissements qui sont déjà engagés et partiellement ou totalement financés sur nos budgets des années précédentes. Je pense à la livraison du groupe scolaire Niki de Saint-Phalle, la Crèche des Rosiers, le relais assistance maternelle Clé de Sol par exemple. Rien de nouveau et d'innovant.

Le seul point positif de ce DOB, et sûrement le point le plus important pour l'investissement, c'est le souhait de maintenir un autofinancement élevé aux environs de 7 M€.

Cependant, notre dette continue à croître dangereusement pour atteindre plus de 60 € au 1^{er} janvier 2022. Notre capacité de désendettement devrait passer à cette date à plus de 8 années.

D'autant plus que l'année 2022 sera l'année la plus difficile. Notre autofinancement 2021 baissera naturellement et notre dette continue d'augmenter pour revenir 10 ans en arrière. En 2022, nous n'aurons plus cette capacité de transfert d'une année sur l'autre comme en 2020-2021 pour maintenir notre niveau d'investissements de 24 à 25 M€.

Le document que vous nous présentez ce soir est un trompe-l'œil.

Vous nous parlez quatre nouvelles orientations :

- Une ville qui pense à tous : jusqu'à maintenant, vous n'avez pensé qu'à une certaine catégorie de citoyens qui sont d'ailleurs vos électeurs. Qu'allez-vous faire pour que tous les citoyens de Bagneux se sentent mieux à Bagneux ?
- Une ville qui relève le défi écologique : quand on voit notre entrée de ville archi bétonnée et des projets immobiliers pharaoniques de plus de 56 mètres de haut dans le quartier nord et sur le site des Mathurins tout en supprimant progressivement des espaces de verdure comme le parc Robespierre et le parc Rosenberg, on peut se poser des questions. On n'entend jamais les verts sur ces sujets. Quel est votre programme pour relever ce défi écologique ?
- Une ville de la réussite et de l'épanouissement : est-ce que vous pensez que nos enfants s'épanouissent à Bagneux ?
- Une ville citoyenne du vivre ensemble : quelles sont les actions que vous allez engager pour que tous les Balnéolais vivent mieux. Comment allez-vous résoudre les problèmes de sécurité, les problèmes de saleté, les problèmes d'insalubrité des logements sociaux, les problèmes de circulation des personnes à mobilité réduite, etc. ? Ce sont des réponses concrètes qu'attendent nos citoyens pour améliorer leur cadre de vie et pas que des belles paroles.

La cerise sur le gâteau, ce sont les moyens supplémentaires que vous mettez sur la table pour répondre à ces nouvelles orientations en 2021 : 300 000 € en fonctionnement et 1 M€ en investissement, c'est l'équivalent du budget de rénovation d'une rue. Ce ne sont pas les montants alloués en 2021 qui nous gênent, mais c'est le manque de visibilité sur la totalité de la mandature pour répondre à ces nouvelles orientations.

Vous n'augmentez pas les impôts locaux en 2021, mais en revanche, vous continuez à augmenter le coût des activités municipales proposées aux Balnéolais. Cette année encore, c'est 2 % supplémentaires et 1 % pour le coût de la cantine. C'est en sorte un impôt indirect que vous proposez aux Balnéolais.

Sur 6 ans, les tarifs des activités ont augmenté de plus de 15 %.

Vous comparez toujours les tarifs proposés à Bagneux par rapport aux tarifs appliqués dans d'autres villes. Mais vous savez que le niveau de vie des Balnéolais n'est pas les mêmes que les villes voisines.

Je n'entrerai pas plus dans les détails, nous en parlerons sûrement beaucoup plus au budget primitif. Je laisse maintenant la parole aux autres groupes politiques.

Merci.

Mme le MAIRE. - Monsieur Kandel, je vous en prie.

M. KANDEL. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur Martin, j'étais d'accord avec le début de votre intervention, mais cela a mal fini. Pour une fois, tout arrive !

En tout cas, le DOB 2021 est bien le premier acte de cette mandature. C'est la première pierre du programme pour lequel, je le rappelle, plus de 60 % des électrices et des électeurs ont voté.

Bien entendu, la crise sanitaire impacte fortement et continuera à impacter les décisions budgétaires que nous allons prendre. La crise sanitaire se poursuit et ses effets sur l'économie et l'emploi et les inégalités sont désastreux.

C'est dans ce contexte grave que le Gouvernement propose France Relance, un plan de relance sans plan et sans relance, si je puis dire, autre que les 100 Md€ affichés qui ne sont qu'un effet d'annonce : plusieurs d'entre eux ayant déjà été dépensés. Il n'y a pas de politique de relance à proprement parler dans ce plan : rien de conséquent pour soutenir les plus fragiles et la consommation populaire, rien non plus pour mettre à contribution celles et ceux qui ont le plus, si peu pour les investissements directs pourtant indispensables à l'impérative bifurcation écologique.

Dans la droite ligne de la politique budgétaire menée par Emmanuel Macron ces trois dernières années, ce plan consiste à catapulter des dizaines de milliards en baisse d'impôts aux grandes entreprises sans contrepartie sociale ou écologique, le tout avec l'argent des Françaises et des Français.

Plus que jamais, malgré le contexte, ce Gouvernement est au service des plus riches au détriment de l'intérêt général.

Il est temps de passer des déclarations aux actes en faisant primer la solidarité et l'écologie sur les logiques austéritaires.

Nous soutenons l'initiative de plus de 120 Maires de villes populaires dont la nôtre pour demander que 1 % du plan de relance, c'est-à-dire 1 Md€, soit dédié à ces communes pour leur population particulièrement touchées par cette crise. On le voit aujourd'hui avec la situation des étudiantes et des étudiants, mais avec celle aussi de nombreux jeunes et de nombreuses familles.

Oui, notre budget s'inscrit dans cette situation où il faut ajouter la baisse des dotations aux collectivités depuis plusieurs années et on ne sait aujourd'hui quelle sera réellement la compensation de la taxe d'habitation, mais on peut être objectivement inquiet.

Le Gouvernement fait aussi porter les coûts sanitaires sur les collectivités locales avec notamment à leur charge le coût des centres de vaccination par exemple.

Notre budget s'inscrit donc dans une volonté d'être aux côtés des habitantes et des habitants, de mener de nouvelles politiques pour la transition écologique, d'apporter de nouveaux services à la population.

Je veux citer par exemple l'augmentation du nombre d'Atsem dans les écoles pour pouvoir accueillir les enfants dans de meilleures conditions, en soutien aux équipes éducatives, la création d'une cellule de la transition écologique au sein des services, afin d'inscrire cette volonté dans toutes nos politiques et les projets de la ville. C'est attendu par beaucoup d'habitants et notre Groupe y est particulièrement attaché.

Le maintien des subventions aux associations avec une attention particulière pour celles qui ont souffert de la crise sanitaire et qui contribuent à la vie de notre commune.

Des moyens nouveaux : 300 000 € en fonctionnement supplémentaires, 1 M€ en investissements. Je souhaite également signaler, ce qui touche ma délégation, un emploi nouveau sur le développement économique, enjeu crucial également pour notre ville mais aussi la poursuite des dépenses pour protéger les habitantes et les habitants pour la gestion de cette crise.

Malgré la crise, malgré les difficultés budgétaires, notre majorité propose un budget ambitieux dans le respect des engagements pris.

J'ajoute une dernière chose qui n'apparaît pas forcément dans ces orientations budgétaires mais qui est aussi pour nous un enjeu crucial de notre mandature, c'est la participation des habitantes et habitants aux décisions qui les concernent, à la gestion municipale.

Notre Conseil municipal a déjà adopté la création d'un conseil de la transition écologique, d'un droit de saisine du Conseil municipal par les habitants et les habitantes, d'autres mesures viendront également en ce sens durant le mandat.

Je peux donc résumer la politique proposée en quelques mots, je dirai que c'est une politique pour les gens et avec les gens que nous voulons mettre en œuvre pour une ville pour tous.

Le groupe **Génération insoumise** soutiendra donc avec force ces orientations budgétaires et restera bien entendu vigilant à leur mise en œuvre.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - M. Guillemin m'a demandé la parole.

M. GUILLEMIN. - Je vais parler pour le Groupe communistes et citoyens. Débattre de nos orientations budgétaires en visio est une nouvelle fois la preuve que la situation sanitaire est bouleversée et bouleverse notre vie au quotidien.

Les conséquences de cette crise ne sont pas encore toutes tombées, on verra après. Je pense évidemment aux conséquences économiques pour de nombreuses entreprises et salariés, aux acteurs du milieu culturel associatif, je pense aux enfants qui ont été trop longtemps privés d'école mais aussi à toutes celles et à tous ceux qui se sentent isolés privés de leur famille de leurs amis.

C'est dans ce contexte que nous devons parler budget.

C'est en ayant cela à l'esprit que nous, élus, devons tout faire pour alléger, adoucir la situation des habitants. Je compte sur notre ville, nos services publics, notre équipe municipale pour répondre présents.

Notre objectif est de construire une ville pour toutes, pour tous, accueillante et bienveillante, respirable et qui prend à cœur les enjeux tant environnements que sociaux.

Construire une ville accueillante et bienveillante relève, hélas, aujourd'hui du casse-tête.

Les politiques gouvernementales contre la libre administration communale comme l'a dénoncé l'association des Maires de France ou encore l'abandon d'un plan d'ouverture pour les villes de quartiers populaires nous imposent **de** jongler pour mener une politique pour laquelle les Balnéolais nous ont élus.

Les orientations budgétaires proposées sont donc le fruit d'un défi et de choix qui méritent d'être soulignés.

Nous refusons que ce soit une fois de plus les habitants de notre ville populaire qui trinquent et fassent les frais de politiques gouvernementales qui ne visent qu'à satisfaire les intérêts de

minorités.

Nous proposons de ne pas augmenter les impôts et de mener une recherche active de financements auprès de nos partenaires, etc.

Cela a été dit à d'autres moments.

Nous aurions pu aussi faire le choix de fermer des services publics comme le font d'autres villes. Nous nous refusons à sacrifier ce qui est nécessaire et utile aux populations. Les services publics ne sont pas des suppléments d'âme dont nous pourrions nous passer, ils garantissent l'égalité, le traitement entre les citoyens et sont un levier pour faire une ville pour tous.

Un accès de qualité à des équipements culturels et sportifs, à des services juridiques, à des dispositifs de solidarité, des centres de vacances ou des activités périscolaires permet que chaque habitant se sente considéré quels que soient son milieu social et son portefeuille. Les services publics sont aussi des leviers pour favoriser la mixité dans une ville. Nous faisons le choix d'offrir un service de qualité aux Balnéolais.

Cela passe évidemment par le recrutement d'agents, nous en avons parlé, par l'ouverture de nouveaux équipements, la création de postes pour répondre au nouveau défi comme la création de la cellule de la transaction écologique. Cela passe aussi par la reconnaissance des agents municipaux et donc la revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires.

Face à ces nouveaux besoins des Balnéolais et conscients que notre responsabilité est d'y répondre dans la mesure de nos moyens et de nos compétences tout en menant la gestion de la crise sanitaire qui, en ce début d'année, est loin d'être finie, nous proposons de dégager 300 000 € de fonctionnement et 1 M€ en investissements pour mener des actions, pour améliorer la qualité de vie dans notre ville.

Pour cette première année pleine de mandat, nous proposons de prioriser le bien-être des petits Balnéolais en augmentant le nombre des Atsem dans les écoles maternelles, d'achever la construction de nouveaux projets pour une grande part orientés vers l'écologie, de groupes scolaires, on a parlé de l'école Niki de Saint-Phalle, de la crèche des Rosiers, etc. et des travaux des deux écoles.

La question que certains peuvent se poser est légitime : comment tenir nos engagements, comment maintenir un haut niveau de service public, comment répondre au mieux des besoins des Balnéolais dans un contexte de budget contraint sans augmenter les impôts ?

Nous allons tenir nos engagements grâce notamment à un gros travail fourni par les services de la ville pour aller à la pêche aux subventions : au total 6,50 M€ que nous sommes allés chercher pour financer les travaux de construction, 4 M€ issus de contrats de développement avec le département, sans compter les arbitrages sur les projets déposés par la ville dans le cadre de plans de relance.

Je tiens à souligner le travail des services de la Direction générale qui demande d'être attentif à tout ce qui est proposé, de passer des heures à remplir des dossiers de défendre les projets, les commissions, etc.

Au nom de mon groupe, je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des agents de notre collectivité car c'est grâce à leur investissement et leur dévouement que nous pouvons, ce soir, avoir un DOB porteur d'avenir et d'ambition.

Je finirai par dire que je ne cache pas toutes mes craintes à cause des choix politiques qui font que nous ne maîtriserons pas tout, la politique du Gouvernement. La loi de finance 2021 votée en fin d'année au Parlement ne peut que nous inquiéter : pas d'investissement massif pour les collectivités locales, pas d'investissement massif pour faire face à la crise.

Nous voyons bien que la gestion actuelle de la campagne de vaccination est plus que chaotique.

Nous aurions aussi pu attendre du département le plus riche de France, les Hauts-de-Seine, une prise en charge des politiques de solidarité à hauteur des besoins. Mais non. Bien que ce soit de leur compétence, le magot que constitue l'excédent budgétaire de notre département de plus de ½ Md€ dort toujours pendant que les dépenses sociales continuent à baisser.

En conclusion, le Groupe des élus communistes et citoyens soutient ces orientations budgétaires qui permettent d'envisager l'avenir de Bagneux tout en étant prudent face à la situation, une gestion courageuse et honnête face à un futur incertain et à des choix nationaux à contre-courant.

Cette gestion est bien celle pour laquelle nous nous reconnaissons.

Merci.

Mme le MAIRE. - Pascale Meker m'a demandé la parole.

Mme MEKER. - Bonsoir, Madame la Maire. Je suis particulièrement en phase avec tout ce qu'a dit la majorité avec les difficultés que montre le Gouvernement dans la manière de gouverner la France aujourd'hui.

C'est vrai que la situation n'est pas simple, mais c'est la mode des stops and go aussi bien dans les financements que dans les retournements de situations. Des attitudes font craindre une certaine incurie. Tout ceci n'est pas du tout rassurant pour l'avenir alors que l'on est complètement secoué à la fois par une crise sanitaire qui dépend aussi d'ailleurs malheureusement, parce que cela risque de durer, de la crise climatique.

En particulier revenons sur la taxe d'habitation : je fais partie des personnes qui ont toujours dit que la taxe d'habitation était un impôt particulièrement injuste, donc je ne regrette pas sa suppression. Il me semble cohérent de ne pas regretter cet impôt.

En revanche, le fait que le niveau fiscal soit maintenant à la merci d'une loi de finance annuelle ne me semble pas non plus une bonne chose. Nous aimerions, je ne sais pas si l'on peut continuer, mais je suis sûre que l'AMF travaille sur ce sujet, vraiment être de tout cœur avec toutes les actions qui pourraient assurer une certaine dynamique, je ne sais pas si on peut dire encore fiscale, en tout cas laisser aux collectivités locales, aux communes une autonomie financière dont nous avons beaucoup besoin. Là aussi, il y a un flou très inquiétant.

Comme mon collègue Laurent Kandel, je buvais du petit-lait en écoutant la première partie du discours de M. Martin, mais évidemment, cela n'a pas duré. Je voudrais lui dire qu'il est jeune et qu'il ne faut pas qu'il devienne trop sourd car, apparemment, il n'a pas entendu les Verts pendant la dernière mandature qui ont pas mal tempêté. Il n'est pas facile de tempêter tout en étant solidaire, c'est pourtant ce que l'on a fait sur le parc Robespierre où l'idée de faire une école est une bonne idée.

Nous avons veillé et continuons de veiller à ce que, pendant les travaux, les habitants de ce quartier puissent avoir des espaces verts compensés par la perte de la moitié du parc Robespierre où il y a le tunnelier actuel pour la construction du Grand Paris. Ainsi, subitement, le nord de la

ville s'est retrouvé sans parc.

Il y aura la ligne 15, il y aura une école et l'hectare perdu par l'école doit absolument se retrouver dans le nouveau quartier Nord qui mêle à la fois un écoquartier avec des espaces verts et l'agrandissement du parc Mandela et des zones vertes créées dans le quartier de la Pierre Plate qui devra aussi être un écoquartier. Il y a les actuels travaux sur le square Cosson et sa prolongation dans la rue René Rousseau.

Nous pourrions faire plus, je serai la première à le demander ainsi que mon groupe, mais nous ne pouvons pas entendre M. Martin sur ce point. De la même manière, s'agissant du parc Richelieu, s'il y a bien des gens qui se sont battus dans ce Conseil en n'étant pas d'accord avec le passage au milieu du Parc Richelieu, ce sont les Verts. De manière difficile, nous nous sommes abstenus sur le vote du PUP, du partenariat fait sur le quartier des Mathurins pour des raisons de densification qui nous paraissaient grosses, trop fortes, beaucoup trop fortes même et de passage de bus au milieu de la seule belle zone d'espaces verts qu'il y avait dans ce quartier.

Sur ces questions, tout le monde a évolué ensemble, peut-être parce que les Verts sont cantonnés sur un domaine. Finalement, c'est peut-être leur rôle que d'alerter, mais au final, on se retrouve ensemble et bien ensemble.

En ce qui concerne la thématique de la transition écologique et solidaire, bien qu'elle soit inscrite au budget, pour le moment - je sais que c'est un peu long, je reviens toujours sur ce sujet - une mission de transition écologique de développement durable transversale qui serait pilote mais aussi support pour les différents services pour rendre les actions en termes de transition écologique et de développement durable visibles et efficaces manque. Il est extrêmement important de la mettre en place et rapidement.

Il ne s'agit absolument pas de dépenser des mille et des cents dans ce contexte budgétaire difficile mais au contraire de rationaliser nos actions et d'évaluer les dépenses et les économies générées par ces actions liées à la mutation écologique de notre territoire.

En l'occurrence, cela a été évoqué, un peu dans le désordre, en réalité, le plan de relance est un drôle de plan de relance. Il y a tout de même beaucoup d'actions inscrites dans le cadre de la transition écologique.

Nous avons absolument besoin d'un pivot clair dans l'administration de chargé de mission en charge de ce travail complexe qui est de répondre aux appels à projets, d'organiser ce travail, de créer des ponts entre les services sur ce sujet, de se partager les tâches de manière très rationnelle. C'est très important pour le fonctionnement du service sur ces sujets.

L'exemplarité municipale qui fait partie de nos exigences de transition écologique est aussi source d'économies pour nos finances et de développement économique sur notre territoire en engageant des cercles vertueux d'économie sociale et solidaire, circulaire, mais là vous avez évoqué l'Agrocité et une ressourcerie, en travaillant à la mise en place d'une épicerie solidaire également, projet qui mobilise des ressources de personnel, c'est évident, en initiant sur notre territoire une entreprise à but d'emploi, une EBE, une entreprise liée à l'expérimentation des zones zéro chômeur, que nous avons inscrite à notre programme.

Pour ce faire, une cellule, pardon, je préfère le terme mission. Cela ne signifie en rien que la taille de ce pivot support auprès de tous les services de la ville doit être plus importante, c'est juste pour mieux en signifier la transversalité et la qualité qui se veut ouverte de supports.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Monsieur Haddad, je vous en prie.

M. HADDAD. - Bonsoir Madame la Maire. Chers collègues, je voulais simplement réagir sur l'intervention de M. Martin.

Comme élu aux finances - et j'en profite, comme mes collègues, pour remercier le service des finances, Mme Baron et son équipe, pour la qualité des documents qui nous permettent ce soir de discuter de ce premier acte du budget communal, j'ai retenu des mots-clefs de M. Martin tout au long de son discours : flou artistique, trompe-l'œil, clientélisme en demi-mot, belles paroles, etc.

Le flou est justement plutôt dans ses assertions.

Je trouve bien au contraire que ce qu'a présenté Mme la Maire en termes d'orientations budgétaires est tout beaucoup plus proche d'un réalisme social à la Doisneau que du flou artistique sans prendre des métaphores photographiques.

Je ne vois pas où pourrait être ce clientélisme évoqué à demi-mot puisque les 4 orientations : solidarité, éducation, transitions écologiques, cadre de vie sont vraiment des politiques publiques pour l'ensemble de nos concitoyens.

La solidarité, Laurent Kandel l'a rappelée avec le budget reconduit sur les associations, mais aussi évidemment, Mme la Maire l'a dit dans son introduction, solidarité auprès des ménages qui subissent de plein fouet cette crise sanitaire qui est, évidemment, aussi une crise économique et sociale.

Il y a aussi en termes de flous, des choses très claires qui vous ont été énoncées et communiquées. Je rappelle tout de même que Mme le Maire disait dans son discours que les finances étaient saines, mais elles le sont parce que l'on est aussi capable de vous donner des indications extrêmement claires et qui le démontrent.

Je rappellerai la capacité de désendettement autour des 7 ans et demi. Nous sommes loin des 12 ans maximum autorisés par la loi et nous sommes, encore actuellement, assez loin des 10 ans qui sont un peu le seuil d'alerte en termes de capacités de désendettement.

Nous avons un encours de dette autour de 60 M€. Il faut rappeler qu'il est inférieur à l'encours du début du mandat précédent en 2014. On voit bien que les finances sont maîtrisées et, ce, malgré - et je reviens à votre début d'introduction Monsieur Martin qui promettait - les attaques répétées du Gouvernement sur le bloc communal tous azimuts et en particulier sur son autonomie financière.

Un mot sur les tarifs, c'est un peu le serpent de mer qui revient chaque fois. Oui, Bagneux a des tarifs qui sont aussi soumis à des quotients. Là aussi, nous montrons notre solidarité avec la mise en place de quotients depuis très longtemps dans notre politique tarifaire. Il est vrai, il faut le dire, que nos tarifs sont encore extrêmement abordables. Encore une fois, avec ce système de quotient, je crois que l'égalité et la solidarité, puisque c'est un de nos axes, sont assurées avec notre politique tarifaire, même si elle est très légèrement en hausse.

Voilà ce que je voulais dire pour répondre un peu au flou artistique des arguments du groupe de M. Martin.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Mme Moutaoukil m'a demandé la parole.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame la Maire.

S'exprimer après le maire adjoint aux finances qui répond aux questions et aux points posés est toujours un peu compliqué. Cela dit, je partage beaucoup ce qui a été dit par mes collègues de la majorité.

Je voudrais juste dire qu'au-delà des conditions difficiles que nous vivons depuis que nous sommes élus, depuis le début de cette crise sanitaire, avec les problèmes que cela engendre au niveau économique et social, vous l'avez dit avec la priorité donnée à la solidarité, quand on regarde les documents de ce DOB, on relève ce que l'on relève depuis quelques années dans l'élaboration de notre budget, à savoir l'augmentation de la DSU. On pourrait s'en réjouir si cette dotation de solidarité urbaine n'était pas aussi synonyme de difficultés sociales sur notre territoire.

Sans cette augmentation de la DSU, la dotation globale de fonctionnement serait probablement en baisse.

On sait que l'on ne peut pas s'appuyer sur la DSU de manière pérenne. Cela peut évoluer. C'est donc une incertitude importante sur la construction même de notre budget, sur la possibilité pour nous de mener à bien les engagements qui sont les nôtres.

Ce que je veux dire au nom du groupe socialistes et citoyens, c'est que, malgré ces contraintes budgétaires, un certain nombre de collègues l'ont dit ainsi que vous, Madame le Maire lors de votre présentation au début, nous avons tenu à maintenir un certain nombre de nos engagements et à aller jusqu'au bout en tout cas d'un certain nombre d'investissements. Même s'ils ont été démarrés, heureusement d'ailleurs pour certains de ces équipements, sous la précédente mandature, il s'agit de les finaliser.

Malgré cela, je crois que l'on présente un DOB ambitieux.

Nous ne sommes pas du tout je crois en reste, compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes, qui est très compliquée. C'est pourquoi, nous soutiendrons ce DOB.

Ce qui m'inquiète et inquiète mon groupe pour en avoir discuté avec un certain nombre d'entre eux, c'est cette espèce de mouvement qui, en fait, dépossède petit à petit toutes les villes de leur capacité financière. C'est un vrai sujet.

On peut se demander comment on va finalement continuer à fonctionner et à pouvoir faire tout ce que l'on souhaite faire et tout ce pour quoi on nous a élus. La problématique dans laquelle nous sommes aujourd'hui est d'être dans une très grande fragilité en matière de finances publiques locales, dans la manière que nous avons de monter ces budgets d'année en année, mais aussi d'être dans un mouvement, presque inexorable, de dépossession de capacité fiscale des villes. On ne sait pas comment résoudre cette question.

C'est un vrai sujet pour l'avenir et particulièrement compliqué dans cette crise sanitaire car les villes sont au premier rang. On l'a évoqué tout à l'heure avec ce centre de vaccination qui repose intégralement sur les collectivités territoriales, donc les villes comme les nôtres. Cela ne va pas non plus en s'améliorant. On a plus l'impression que cela va aller en se dégradant.

Il va donc peut-être valoir se mobiliser davantage pour défendre ce qu'il y a à défendre et pour permettre encore à des villes comme les nôtres de continuer à fonctionner.

Voilà ce que je voulais dire, Madame le Maire.

Encore une fois, pour ce qui nous concerne, nous soutiendrons ce DOB ce soir.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Mme BOUDJENAH. - Je voulais réagir rapidement aux propos de tout à l'heure de M. Martin.

En vous écoutant, Monsieur Martin, je me suis dit que tout le raisonnement de votre intervention était bien à l'image de ce que le Président de la République et le Gouvernement nous disent depuis un an. Nous avons l'impression qu'ils ont redécouvert le fait que les services publics, notamment les services publics locaux, et les fonctionnaires sont indispensables à la Nation, qu'il faut des dépenses publiques bien placées.

Je suis d'accord, comme mes collègues, avec une grande partie de votre intervention. Je pense que vous avez bien décortiqué. Votre expérience d'élu montre que vous voyez bien dans quelles contraintes et quels équilibres nous essayons, depuis longtemps, chaque année, d'être dans une préparation budgétaire qui soit à la fois ambitieuse et prudente.

Aujourd'hui, je manifestais dans la rue aux côtés des enseignants. D'un côté, on leur demande de faire beaucoup, on leur dit qu'il faut que les écoles restent ouvertes, on leur dit que leur rôle est important, il a même été redécouvert à l'occasion du confinement, de l'autre, ils ont l'impression de ne pas être reconnus, que les moyens ne sont pas à la hauteur de l'école publique, ce n'est pas nouveau, que leurs salaires ne sont pas à niveau, etc.

Du coup, votre deuxième partie d'intervention est à l'image de cela.

Quand vous dites que, parmi les propositions de Mme la Maire de notre DOB, il n'y a rien de nouveau et d'innovant, certes, vous avez été très rapide, mais vous avez brossé un tableau assez noir, je suppose que vous avez lu notre programme. Vous dites que vous n'avez pas de visibilité sur la mandature. Je pense que personne ici ne peut croire cela. Je sais que vous avez bien en tête ce que nous voulons développer, dans des conditions contraintes.

Je m'arrêterai sur un sujet : vous avez parlé de la réussite en posant la question de savoir si les enfants de Bagneux sont en train de réussir. Je vous avoue que cela m'a assez heurtée. J'ai trouvé cela assez irrespectueux pour le travail mené par les enseignants dans un contexte difficile par les parents qui sont en train d'accompagner leurs enfants dans des conditions parfois très compliquées actuellement.

Évidemment, ce n'est pas de la responsabilité de la commune, mais dans notre budget, nous allons encore mettre beaucoup d'argent pour les itinéraires culturels, nous allons augmenter le nombre d'Atsem, nous continuons avec une allocation étudiante encore plus bienvenue dans cette période actuelle ; même si elle représente une partie, elle est néanmoins une aide. On pourrait parler du soutien scolaire, etc.

Dernière chose pour ne pas être trop longue, vous avez employé les termes de projets pharaoniques et de suppression de parcs, j'ai entendu ma collègue Pascale Meker expliquer en quoi, notamment dans le quartier nord, le quartier de la gare, nous sommes en train de travailler à des équilibres avec une vie plus intense souhaitable pour apporter de la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire plus de commerces, des commerces de qualité, un équilibre habitat-emploi, des espaces publics avec une future place au niveau des métros qui sera aussi beaucoup plus agréable et vivante. Tout cela est une bagarre. Il s'agit de trouver les bons seuils d'intensité urbaine. C'est en effet une bataille.

Tout à l'heure, avec le projet de révision de la charte de la promotion, nous aurons l'occasion d'en reparler ici. Arriver, à 3 kilomètres de Paris, à continuer à proposer une ville, voire à améliorer une

ville qui accueille toutes les catégories de population en maintenant des prix et, par conséquent, en travaillant à des équilibres de type de construction de logements en ayant des équipements publics de qualité est une bataille.

J'ai trouvé aussi un peu étonnant de vous entendre dire qu'ouvrir, en cours d'année deux nouveaux équipements publics puis un troisième, actuellement en rénovation, ce n'était pas des investissements très ambitieux. J'ai trouvé que c'était jouer petit bras ; vous aimez bien les expressions, Monsieur Martin.

Je pense que ce que nous sommes en train d'élaborer, nous ne le faisons pas en trompe-l'œil. Nous allons vers un budget de résistance, prudent et ambitieux dans un contexte dont tout le monde sait qu'il est incertain.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Je n'ai plus d'intervention sur ce DOB ?...

Je voulais vous signaler, car j'ai oublié de le faire pour notre sténotypiste, que Mehdi Tedjani est arrivé en cours de séance ainsi que Claire Gabiache arrivée également après l'appel, ceci afin que ce soit bien noté au procès-verbal.

Juste quelques mots : je vous remercie de votre participation à ce débat sur les orientations budgétaires. C'est un moment important. On votera le budget primitif au mois de mars prochain.

Avec l'équipe municipale, je suis concentrée sur deux choses qui, pour moi, sont essentielles : faire avancer Bagneux et ses habitants et nous recentrer, dans le contexte que nous vivons, pour protéger au maximum nos habitants sur le plan sanitaire mais aussi que la ville joue son rôle de bouclier social dans une période extrêmement difficile qui s'annonce pour toutes et tous et particulièrement les plus fragiles mais pas seulement. C'est ce qui me guide aujourd'hui et qui va continuer à me guider.

Un mot sur le projet de ville que nous portons : je souhaite que le développement que connaît notre ville puisse profiter à toutes et à tous les habitants mais également à leurs enfants et à nos jeunes. Je le redis ici parce qu'il va arriver à la fin de l'année 2021 quelque chose d'important : le prolongement de la ligne 4 du métro.

Je voulais le souligner à nouveau car tout le monde a en tête qu'il s'agit d'un combat important mené dans notre ville depuis de nombreuses années, qui se concrétise enfin, quelques années après l'interconnexion avec la ligne 15 du Grand Paris.

Notre ville va se développer et se développe avec l'arrivée de ces réseaux de transports lourds.

L'enjeu pour moi est que les habitants de notre ville populaire, située à 3 kilomètres de Paris, puissent profiter de leur ville quelle que soit l'épaisseur de leur portefeuille, puissent rester à Bagneux, ne se voient pas chasser de ce que l'on appelle aujourd'hui le cœur de la métropole. Cela me paraît extrêmement important.

Je voulais parler d'un autre projet dont on n'a pas parlé, celui du lycée d'enseignement général. C'est un dossier pour la ville mais pas seulement car on parle d'humanité en parlant de ce dossier. C'est aussi la manière dont nous donnons aux jeunes de notre ville, à nos collégiens, à nos enfants, la possibilité de continuer leur parcours dans un lycée d'enseignement général, un lycée de qualité, un grand lycée pour notre ville qui fait aujourd'hui cruellement défaut alors que notre ville est la plus jeune du sud du département. Nous sommes la seule ville des Hauts-de-Seine de cette taille à ne pas avoir de lycée d'enseignement général.

J'accueillerai à Bagneux la semaine prochaine la Vice-présidente de la région Île-de-France qui a en charge les lycées. Elle viendra visiter le terrain. C'est un projet. Tout le monde comprend bien que cela ne se fait pas en claquant des doigts. Cela demande des investissements financiers importants, mais je souhaite qu'il se concrétise le plus vite possible.

Enfin, en ce qui concerne la transition écologique, je pense que les efforts que nous avons à faire sont extrêmement importants, à Bagneux comme ailleurs. Je crois beaucoup à ce que nous portons du local au global. C'est ainsi que nous devons agir et c'est notre devoir vis-à-vis des futures générations.

Je voulais juste vous rappeler que nous avons été précurseurs en matière de géothermie, une énergie propre. C'est extrêmement important, je voulais le souligner à nouveau car, au sein de Vallée sud Grand Paris et des 11 communes qui composent notre territoire, le réseau de géothermie de notre ville est remarqué par toutes et tous. D'ailleurs, il donne l'envie à certains de se lancer là-dedans. Je voulais le souligner comme un des pas importants qu'a franchi, il y a encore peu de temps, la commune.

Je ne serai pas beaucoup plus longue. Il s'agit ce soir que nous prenions acte du débat d'orientations budgétaires. On ne demande pas de les agréer, mais seulement de prendre acte que ce débat a bien eu lieu.

IL EST PRIS ACTE A L'UNANIMITE QUE CE DEBAT A EU LIEU.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 AFFERENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Il est proposé de fixer le budget des activités du service extérieur des pompes funèbres à 15 000 € et de dire que nous prenons acte de ce débat, mais je suppose que nous n'aurons pas de débat.

Nous sommes d'accord ?...

IL EST PRIS ACTE A L'UNANIMITE DE CE DEBAT.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

HANDICAP

4 - CHARTE "VILLE HANDICAP 2021"

ADOPTION DE LA CHARTE "VILLE HANDICAP ET DES AIDANTS 2021"

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Mme Canal.

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire. Bonsoir chers collègues.

Vous avez pris connaissance du rapport de présentation, juste une synthèse par rapport à ce qui a été déjà présenté.

L'aspect historique sur ce qui a été fait sur la ville en termes de charte existait depuis le 3 février 2003.

En ce qui concerne les évolutions en matière de vie sociale et économique en termes de solidarité

et autres, un certain nombre de décisions ont été prises pour faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles directives. Un poste de chargé de mission handicap a même été créé avec comme responsabilité principale, celle d'accompagner, d'appréhender et de maîtriser les problématiques rencontrées par ces personnes.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, Mme le Maire a voulu réactiver ce qui se faisait en matière de handicap sur la ville en apportant des choses nouvelles par rapport à la charte précédente. C'est sur cette base que nous sommes partis sur une charte ville handicap et des aidants. Cela permet ainsi d'ouvrir le prisme du handicap aux personnes qui accompagnent les personnes en situation de handicap avec comme axe du mieux vivre ensemble pour donner aux personnes, sur notre territoire, en situation de handicap et leurs aidants la place qui leur revient.

Quelle a été la construction de notre charte ? La démarche a été particulièrement difficile du fait de la situation actuelle sur laquelle je ne reviens pas. Nous avons souhaité co-construire cette charte avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels qui sont sur la ville et ailleurs.

Fort de la situation, nous avons établi un premier diagnostic. Celui-ci a été fait par ce chargé de mission handicap. À partir de là, nous avons établi un ensemble de points à mettre en exergue dans la charte. Nous avons prévu de rencontrer des partenaires pour co-construire avec eux. Il n'a pas été possible de le faire pour les raisons que vous connaissez. Nous sommes donc partis sur un document projet que nous avons soumis par le biais de mails à ces partenaires qui nous ont fait un certain nombre de retours. Nous avons pu ainsi aboutir au document qui vous est présenté qui est, bien sûr, amendable. Nous verrons en fonction des évolutions qui vont sans doute intervenir puisque c'est un secteur qui est assez mouvant. Actuellement encore, un certain nombre de choses sont en train de se faire au niveau national.

Dans notre charte, nous avons dégagé 4 axes stratégiques en lien avec le diagnostic. Ils sont :

- permettre la même accessibilité aux droits,
- rendre la ville plus accessible,
- une ville plus tolérante,
- les mêmes chances pour tous.

En fait, le point d'orgue pour vous est l'accessibilité.

C'est vrai la plupart du temps. Quand on parle de handicap, la dimension accessibilité est toujours mise en avant.

Nous avons voulu dépasser la démarche purement physique, d'accès aux espaces publics pour dire que l'accessibilité doit aussi s'inscrire dans l'accès au droit, l'accès à la culture, l'accès au sport. Cela a été le point central de la construction de cette charte.

Les axes seront considérés de manière opérationnelle par la suite par la déclinaison d'un plan d'actions qui sera élaboré avec des partenaires.

Nous conserverons la même manière de procéder si la situation liée à la pandémie n'évolue pas.

Dans le diagnostic qui vous est présenté, nous avons identifié un ensemble de collègues, vous, puisque le handicap est transversal, on intervient sur beaucoup de secteurs, en l'occurrence 17 (vous avez dû voir le document, je ne vous dresse pas la liste) qui seraient sûrement amenés à apporter leur concours pour servir les administrés en situation de handicap.

Dans ce cadre, nous allons vous demander de faire en sorte que le Conseil municipal vote cette charte handicap.

Mme le MAIRE. - Merci. Madame Bidault, vous souhaitez prendre la parole.

Mme BIDAULT. - Merci. Bonsoir chers collègues.

Au nom du groupe communistes et citoyens, l'adoption de cette charte est une bonne chose pour Bagneux. En ce sens, je tiens à féliciter notre collègue Blodine B. Canal et les agents pour le travail accompli notamment auprès du milieu associatif dont l'expertise va être essentielle pour accompagner notre engagement pour une ville plus inclusive.

Aujourd'hui, beaucoup de Balnéolaises et de Balnéolais ne touchent pas les droits et aides auxquels ils pourraient prétendre. Une des raisons est la peur de la stigmatisation du fait de son handicap. Un des leviers essentiels pour lutter contre cette stigmatisation est la sensibilisation à ces questions dès le plus jeune âge. C'est pourquoi je me réjouis de voir que l'Éducation nationale est également engagée dans la rédaction de cette charte.

Le non-recours aux droits est également la conséquence d'un difficile accès aux services publics pour les personnes en situation de handicap, mais aussi de la lenteur des procédures de la maison départementale des personnes handicapées.

Cette question de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives me semble primordiale.

On le voit, cette charte touche aux nombreuses difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap : les questions d'accessibilité dans l'espace public, l'accès au travail, au service public, à des logements adaptés mais aussi à la culture. Ce sera donc à nous, élus, de nous saisir des questions de handicap dans nos délégations respectives, à l'occasion de l'élaboration du plan d'actions qui suivra l'adoption de cette charte.

Cela nécessitera de travailler en transversalité entre nous et de nous interroger sur une action publique plus inclusive.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Quilgars, je vous en prie.

M. QUILGARS. - Merci Madame la Maire.

J'interviens sur cette délibération au nom du Groupe mais y compris sur la suivante, les deux sont liées dans notre démarche, tant dans la forme que dans son contenu. Je crois qu'elle marque, si on peut faire le lien avec le DOB, les intentions de la ville dans ce domaine.

Il y a un peu plus d'un mois et demi, le 3 décembre était la journée mondiale des personnes handicapées. Alors, où en est-on aujourd'hui pour ces personnes ?

Si quelques avancées ont eu lieu en France, notamment au niveau du droit de vote, avec enfin (depuis 2019) l'autorisation des personnes sous tutelle d'exercer leur droit de vote, on est encore très loin en matière d'accès à la citoyenneté.

Aller à l'école, se former, travailler, se soigner, se loger, se déplacer, vivre décemment sont encore des obstacles pour bon nombre de citoyennes et citoyens qui se heurtent chaque jour à une société inaccessible.

La France a pourtant ratifié la convention ONU handicap, belle déclaration d'intention dont on attend toujours la mise en application.

Les baisses drastiques des subventions, les diminutions de moyens humains excluent chaque jour des enfants, des femmes, des hommes, des familles du fait de leur handicap.

Les saisines auprès du défenseur des droits montrent l'urgence de la situation : 17 % des saisines en 2019 concernent les services publics pour le non-respect des droits des enfants, malades ou handicapés. 22 % des saisines étaient pour le motif du handicap.

Il est temps de mettre fin à cette double peine et de permettre à ces personnes de vivre, tout simplement. Il est temps de lever ces barrières et de faire de cette société une société accessible à tous et instaurer une citoyenneté à part entière.

Comme nous le faisons une nouvelle fois ce soir à Bagneux, en direction des 3 817 personnes de notre ville en situation de handicap, il faut inclure systématiquement, Mme Bidault vient de le dire, la question du handicap dans chaque action politique avec la volonté de se conformer à la convention comme cela doit être le cas pour tous les droits humains.

Hélas, dans le monde et dans le pays, on en est encore très loin de ce que nous proposons à Bagneux. Rappelez-vous, par exemple, qu'il n'y a pas encore si longtemps, les députés de la République en marche dont Laurianne Rossi s'opposaient à un débat à l'Assemblée nationale visant à améliorer le statut des accompagnants pour les enfants handicapés.

À l'inverse de cette position des députés macronistes, bien évidemment la ville, notre groupe est complètement d'accord avec la philosophie et le contenu de la charte proposée ce soir qui confirme que nous ne pouvons pas nous contenter d'une journée "symbolique", mais d'une véritable et profonde réflexion sur la manière de lever définitivement tous les obstacles qui handicapent les personnes et leur entourage au quotidien.

Merci.

Mme le MAIRE. - Monsieur Zambetti, c'est à vous.

M. ZAMBETTI. - Madame la Maire, chers collègues, avec la charte de 2003 pour une ville en recherche d'harmonie collective au bénéfice partagé de tous les citoyens, les personnes à mobilité réduite attendaient des mesures fortes. C'était une grande espérance et un soulagement à leur situation : 18 années se sont écoulées, elles ont abouti à quoi ? Il ne s'est rien passé pour ces habitants qui ont un grand mal à se déplacer chez eux et à l'extérieur. Quand on voit l'accessibilité : des trottoirs déformés, sans rénovation ou de dimension de moins d'une unité de passage, des passages piétons sans aucune norme handicapée, des places de stationnement hors normes PMR, des lieux publics, des espaces verts et des parcs non accessibles en toute sécurité, on est en droit de se poser la question !

Certaines personnes restent bloquées dans leur logement car l'ascenseur est toujours en panne ou simplement parce que le hall d'entrée de leur immeuble n'est pas aux normes ou les extérieurs non adaptés à leur situation. Les demandes à leur bailleur ou à la mairie de changement d'appartement sont mises en attente, pour certaines, depuis 8 ans !

Cette liste non exhaustive est un constat que nous connaissons tous. Et pourtant, tous ces points évoqués sont stipulés dans la charte ville handicap de 2003.

Vous incitez les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins, très bien, la loi l'impose !

Mais combien de commerçants ont réellement adapté leur magasin ? Vous connaissez tous l'Agrocité, elle est non-accessible aux PMR ! Il devrait être mentionné dans cette nouvelle charte que les bailleurs doivent privilégier des appartements en RdC accessibles aux personnes à mobilité réduite et doivent appliquer le décret de 2015 relatif à l'accessibilité aux PMR des bâtiments d'habitation collectifs neufs ou devant faire l'objet de travaux.

Ces personnes à mobilité réduite attendent des actions concrètes pour pouvoir se déplacer comme tout le monde, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de leur appartement, tout ceci adapté à leur situation.

10 % de la population sont concernées. Il est important et urgent que la Mairie s'occupe d'eux ! En espérant que cette nouvelle charte soit plus efficace que l'ancienne, mon groupe votera pour.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Pascale Meker, à vous.

Mme MEKER. - Merci Madame la Maire. Chers collègues, je reviens très rapidement sur ce qu'a dit M. Zambetti : *"l'État est extrêmement en retard sur l'aide qu'il peut apporter aux collectivités territoriales"*.

Pendant la dernière mandature, nous avons fait beaucoup, pas assez c'est sûr, mais sur la voie publique, beaucoup de choses ont été faites, beaucoup de places ont été créées. Il est faux de dire qu'il n'y a aucun dispositif pour les traversées piétonnes : il y a du pododactile et il y a un ou deux éléments, seulement sans doute, pour les personnes malentendantes.

Enfin, sur l'Agrocité, je pense que la ville s'est beaucoup engagée financièrement pour qu'il y ait un accès PMR à l'entrée du gymnase puis, petit à petit, bien sûr aux espaces des jardins et, en ce qui concerne le bâtiment de l'Agrocité lui-même, il est prévu qu'il le soit.

Vos propos sont complètement faux et d'autant plus faux que la transition écologique y est particulièrement attentive : c'est quelque chose qui va avec l'accès à tous dans les espaces publics et dans la vie de tous les jours.

Nous regrettons profondément que les règles de construction qui obligeaient à ce que chaque appartement soit conçu pour accueillir des personnes handicapées ne soient pas appliquées. Nous en discuterons plus tard. Certes, c'est complexe, mais quand on est handicapé, on a aussi le droit d'avoir des amis et d'aller leur rendre visite et pas seulement de les recevoir, car chez nous, on peut bouger avec son fauteuil. Si on ne peut pas aller chez des amis qui ne sont pas forcément handicapés, quelle horreur ! C'est pourtant la réalité aujourd'hui en France.

M. ZAMBETTI. - Concernant l'Agrocité, je ne pense pas que vous connaissiez exactement le règlement. Vous avez une bordure de 8 centimètres, un trottoir, tout autour de l'Agrocité du côté du stade, puisque de l'autre côté, il n'est pas possible d'y accéder du fait de l'escalier. Comment faites-vous avec cette bordure ?

La réglementation, je vais vous la donner : cela doit faire 4 cm de biais à 45 degrés ou 2 cm à bords arrondis.

Comment faites-vous avec vos 8 centimètres ?...

Parlons aussi de l'Agrocité, vous dites qu'elle est conforme, excusez-moi mais sur la grande rampe que vous avez rue de la Fontaine, je pense qu'il manque une balustrade puisque vous avez un vide d'à peu près 80 cm puis un talus de 45 cm. Vous savez très bien que l'on ne peut mettre une

balustrade en toute sécurité qu'à partir de 45 cm de déclinaison en pourcentage. Je pense que vous avez un architecte, celui-ci vous dira la même chose que moi.

En revanche, je pense qu'en ce qui concerne l'escalier qui se trouve à l'entrée principale côté rue de la Fontaine il manque un garde-corps sur la rampe.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Madame Kadouci, à vous.

Mme KADOUCI. - Merci Madame la Maire.

Bonsoir à toutes à tous.

Je souhaite rebondir sur les propos de certains qui sont constamment à nous faire le procès du Président de la République, du Gouvernement ou de notre députée Mme Laurianne Rossi. Je trouve cela dommage. Nous sommes un Conseil municipal. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est le bien-être de nos concitoyens. En l'occurrence, nous sommes en train de débattre sur le handicap et nous sommes, là, à taper sur le Gouvernement. Or, je pense que nous sommes là pour parler local. Des plans d'actions au niveau national, si l'on veut parler du national, ont été mis en place. À nous et à la ville de faire les demandes de subventions en l'occurrence à la Région ou au Gouvernement pour pouvoir faire aboutir des projets.

Je ne dis pas, mon groupe non plus, que rien n'a été fait pour les personnes handicapées sur notre ville. Certes, tous les trottoirs n'ont pas été mis aux normes, tous les feux ne sont pas équipés de voix sonore pour les personnes malvoyantes. Certes, il reste certaines choses à faire, mais plutôt que de constamment critiquer le national, de taper sur le national, unissons-nous pour cette cause qui est tout de même importante. Travaillons ensemble et arrêtons constamment, en Conseil municipal, de taper sur le national au lieu de dire ce que nous allons faire nous ici à Bagneux.

Merci.

Mme le MAIRE. - Blodine m'a redemandé la parole.

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire. Je vais apporter quelques précisions.

Je tiens tout d'abord à remercier ceux intervenus pour saluer le travail. Je salue moi-même le travail collectif réalisé autour de cette charte du handicap et du diagnostic, saluer notamment le travail de M. Moussa N'Diaye pour le diagnostic, de Morgan Jacquemin, qui a quitté entre-temps les services de Mme Isabelle Veron, qui a apporté son concours. J'ai eu plaisir à travailler avec eux dans une très bonne ambiance. Cela a permis d'aboutir à ce document.

M. Zambetti a dit un certain nombre de choses, Mme Kadouci également. J'aimerais que, lors de cette mandature, le handicap ne soit pas juste relégué à des trottoirs, à des places handicap, etc. parce que je crois que nous devons tous aller au-delà de cela. L'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la ville est importante. Je pense que c'est ce qui doit avant tout nous motiver. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas intervenir sur les places de parking, cela ne veut pas dire que nous n'allons pas intervenir sur les trottoirs, mais il ne faut pas que ce soit réduit à cela. Ce serait vraiment dommage si c'était le cas car un certain nombre de choses peuvent être faites et nous espérons qu'elles seront faites, nous y pensons déjà au regard du plan d'actions que nous souhaitons mettre en œuvre.

Pour répondre plus précisément à M. Zambetti, je n'étais pas élue en 2003 mais par rapport à la préparation, à ce qui a été fait, j'ai bien sûr regardé l'ensemble de ce qui existait.

Certes, tout n'a pas été fait. Des obligations légales arrivent cette année, d'autres ont évolué depuis et la mairie a essayé autant que faire se peut de s'y plier ; un travail a été fait, au moins au niveau des bâtiments publics. On ne peut le nier.

En ce qui concerne les commerces sur la ville, nous n'avons pas moyen d'imposer un certain nombre de choses auprès des propriétaires de commerce. Nous avons répertorié sur la ville un total de 285 commerces. 90 d'entre eux sont intervenus pour permettre l'accessibilité de leur commerce.

En ce qui concerne les professionnels de santé, 30 ou 40 % d'entre eux sont intervenus, ce qui n'est pas à négliger compte tenu du fait que nous partons de loin, comme le soulignait M. Zambetti.

Des choses ont été faites en 18 ans, sans doute n'est-ce pas assez, sans doute aurons-nous d'autres choses à faire et j'en suis sûre. Ne noircissons pas le tableau, ce serait dommage.

Je rejoindrai les propos de Mme Kadouci, en disant, effectivement, nous sommes au niveau local, nous sommes le Conseil municipal, nous travaillons pour nos administrés, toutes couleurs confondues, c'est bien de saluer parfois le travail qui a été fait même d'une personne d'une autre couleur politique. Je ne vais pas vous donner tout le détail : le nombre de banques sur la ville, etc. Néanmoins, j'ai tous les éléments. Si vous êtes intéressés, nous pourrions toujours vous les fournir puisque les services m'ont communiqué des informations un peu plus précises.

Sur les passages piétons, j'y ai répondu indirectement.

En matière d'accessibilité au logement, on en a parlé avec l'élue en charge de cette délégation, certains aspects ne relèvent pas uniquement de la ville. Le bailleur a un certain nombre d'obligations mais il y a aussi une certaine lourdeur à ce que les choses puissent se faire.

Il existe une transversalité sur le handicap. Nous pouvons espérer œuvrer ensemble pour que les choses puissent avancer. Dans le plan d'actions, un certain nombre de choses sont prévues par rapport à cela. Nous ne l'avons pas soumis parce que nous attendons des précisions pour vous consulter en tant qu'élus de la majorité ou d'autres qui souhaiteraient peut-être apporter leur point de vue sur un certain nombre de choses, nous serons ravis de l'entendre. Je pense qu'il faut rester très positif. Nous ferons de notre mieux.

M. Zambetti a semble-t-il une connaissance très précise des hauteurs, etc. Je pourrais faire un tour avec vous pour voir ce qui est à améliorer. Sachez toutefois que nous avons des partenaires sur la ville qui font aussi ce travail avec nous en vue de mettre en œuvre un plan d'actions pour parvenir à améliorer les conditions de vie de nos administrés sur la ville.

Mme le MAIRE. - Claire Gabiache, à vous.

Mme GABIACHE. - Merci Madame la Maire.

Je suis obligée de réagir au nom de mon groupe sur l'intervention de Mme Kadouci. Je suis très à l'aise pour dire qu'il y a une politique de gauche et une politique de droite. D'ailleurs, nous avons été élus majoritairement sur un programme de gauche.

Il est exact que le Gouvernement ne joue pas le jeu des moyens. Nous continuerons de le dire lorsqu'il faudra le dire. Mais je serai la première à dire : "j'admire l'action du Gouvernement", le jour où les augmentations des dotations de l'État auront lieu, que nous aurons des vaccins à disposition ou que les relais handicapés seront véritablement mis en place.

Nous avons été élus sur un programme de gauche, nous l'assumons. Nos interventions politiques

resteront ancrées dans la politique nationale car je ne fais pas de politique au Conseil municipal, elle serait déconnectée de toute réalité, néanmoins, ce sont bien les réformes gouvernementales et la réalité économique du pays que nos concitoyens subissent et que nous devons régulièrement pallier.

Mme le MAIRE. - Plus aucun autre collègue ne veut intervenir ?...

Cette délibération sur l'adoption de cette charte est importante.

Plusieurs d'entre vous l'ont souligné, le handicap est de différents types. Il ne concerne pas, Blodine B. Canal l'évoquait, uniquement les questions d'accessibilité même si elles sont importantes. M. Zambetti a préféré dire tout ce qui n'allait pas plutôt que tout ce qui a été fait notamment ces 10 dernières années, toutefois, tout le monde a en tête la multiplication des places de stationnement. Certains administrés trouvent même qu'il y en a trop, alors que nous nous battons plutôt pour continuer à en mettre partout où il est nécessaire d'en mettre dans nos rues et près des équipements. Je soulignerai les efforts faits sur l'accessibilité aux bus. À tous les arrêts de bus, les trottoirs ont été refaits pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité aux bâtiments communaux, un des exemples les plus récents est celui de l'Hôtel-de-Ville, nous y avons complètement refait le parvis pour le rendre accessible.

Évidemment, il reste encore beaucoup à faire, mais nous allons continuer de déployer ce programme.

Je vous rappelle que nous avons adopté au Conseil municipal il y a 3 ans une ADAP, qui est une obligation légale pour continuer à rendre accessibles nos équipements et nos voiries communales.

Je soulignerai trois points en complément de tout ce qui a été dit.

Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui accueillent comme Bagneux 3 ESAT, c'est-à-dire 3 établissements d'aide par le travail et 2 foyers d'accueil de personnes en situation de handicap.

Nous sommes une ville qui a favorisé l'implantation de ces établissements, nous ne les avons pas relégués dans des endroits les plus déserts de la ville, nous les avons plutôt positionnés en cœur de ville parce que nous étions fiers d'accueillir ces établissements.

Je tiens à souligner également l'excellent partenariat que nous avons particulièrement avec l'ESAT Garlande. La ville a conventionné **pour** le personnel communal. Les salariés de la ville peuvent y aller déjeuner tous les midis et donc soutenir très concrètement une initiative qui permet à des travailleurs handicapés de travailler et d'essayer de vivre de leur travail.

Je voulais aussi souligner que, dans le précédent mandat, nous avons mis en œuvre un contrat local de santé mentale pour travailler avec tous les partenaires de la ville sur ces questions qui souvent sont mal prises en compte dans les politiques publiques, qui ont besoin de notre intervention et d'un travail en commun. C'est peut-être moins visible que l'accessibilité des voiries et des équipements publics, mais cela reste néanmoins un travail de partenariat et de soutien.

Je citerai juste un exemple, cela n'a pas pu être possible cette année : quand la ville de Bagneux prête gratuitement son centre de La Trinité-sur-Mer pour que des personnes en situation de handicap mental puissent profiter d'un moment de vacances, ce sont des expérimentations développées par la ville de Bagneux. Je terminerai en disant que nous n'avons pas à rougir sur l'accueil de personnes en situation de handicap au sein de nos services publics communaux.

Il est important de le souligner.

Cette charte est un moment important ; avec celle-ci, c'est un engagement que prend la municipalité. Plusieurs collègues l'ont dit, cela concerne des secteurs complètement différents de l'action municipale qu'il faut arriver à mobiliser autour de cet objectif, l'accès aux droits pour toutes et tous, Blodine B. Canal, notre collègue, l'a souligné.

Quand vous déposez un dossier à la MDPH (maison départementale des les personnes handicapées), vous avez entre 9 mois et un an d'attente pour simplement avoir accès à vos droits. Malgré nos interventions, ces délais ne sont pas réduits aujourd'hui. Beaucoup de nos administrés se découragent, ils ont parfois peur de la stigmatisation mais ils sont aussi découragés par les délais extrêmement longs pour simplement obtenir une allocation adulte handicapé à laquelle ils peuvent prétendre ou une aide pour leurs enfants.

Voilà les quelques éléments que je voulais réintroduire dans la discussion : l'accès aux droits et, pour nous, l'inclusion de toutes et tous à l'ensemble des politiques publiques. Blodine B. Canal l'a bien souligné, cela concerne un nombre important de secteurs : celui du logement, celui de la culture, celui du sport, celui de l'emploi, celui de l'éducation et celui de l'accueil, inclusifs au sein de nos établissements scolaires mais aussi de nos accueils périscolaires ou de nos activités jeunesse.

Je pense que vous êtes toutes et tous d'accord pour l'adopter, si j'ai bien compris ?...

(Approbation.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - C'est un moment important ce soir pour la ville et cela va nous permettre de continuer le travail. Je remercie notre collègue Blodine B. Canal et le service communal d'action sociale pour tout ce travail.

Étant donné qu'il est déjà 22 heures, je vais essayer d'aller un peu plus vite et donc de passer rapidement certaines délibérations. Les collègues se manifesteront s'ils veulent intervenir.

Êtes-vous toutes et tous d'accord ?...

(Approbation.)

Je propose de passer à la délibération suivante.

5 - SUBVENTION HANDICAP

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Le montant de la subvention est de 40 000 €. Elle va servir à former les personnels des établissements d'accueil du jeune enfant, à l'intervention d'une psychomotricienne au sein de nos structures et au renforcement d'encadrement dans les accueils de loisirs sans hébergement de la ville.

40 000 € sont le maximum que peut obtenir aujourd'hui une commune en conventionnement avec la CAF des Hauts-de-Seine.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6 - CHARTE DE LA PROMOTION ET DE LA CONSTRUCTION**APPROBATION DE LA NOUVELLE CHARTE DE LA PROMOTION ET DE LA CONSTRUCTION DE LA COMMUNE**

Mme le MAIRE. - Je vais passer la parole à Mme Cillières. Cette charte que nous avons adoptée à deux reprises au Conseil municipal a fait l'objet d'un travail de réactualisation.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire. Chers collègues, bonsoir à toutes et tous. Je vais essayer de ne pas être trop longue. Il s'agit d'un sujet important pour notre ville au regard des enjeux de l'habitat qui, de manière générale, font partie des priorités de notre action municipale.

Parmi nos interventions et actions déterminées pour :

- faire vivre le droit au logement pour toutes et tous,
- contribuer à la construction d'une métropole solidaire, nous l'appelons de nos vœux.

La charte de la promotion et de la construction est un outil dont s'est dotée la ville de Bagneux pour maîtriser l'évolution des constructions de logements neufs sur la ville et surtout l'évolution des prix.

Mme la Maire l'a dit, cette version révisée que l'on vous propose aujourd'hui est une troisième version de la charte de la promotion avec une première adoptée en 2013 et une première révision en 2016.

Bagneux a été une des premières villes de France à avoir adopté une charte de la promotion en lien avec la situation particulière francilienne d'explosion des prix du foncier et de l'immobilier dans la métropole et l'augmentation de l'activité de la ville avec l'arrivée des métros.

Je ne reviens pas dans le détail sur la gravité de la crise du logement qui frappe de très nombreuses familles franciliennes, qui rend très difficile aujourd'hui la possibilité de se loger encore aggravée par les conséquences de la crise sanitaire et économique qui nous frappe aujourd'hui.

Nous pensons qu'il faut agir sur les questions de l'habitat à Bagneux et qu'il faut des politiques publiques ambitieuses pour répondre aux enjeux et aux besoins et, en premier lieu, à ceux des habitants de notre ville.

Cette charte n'est pas un dispositif contraignant comme peut l'être la loi ou notre plan local de l'urbanisme. C'est un document cadre sur lequel les promoteurs signataires s'engagent. Sur la version précédente, celle de 2016, nous avons 42 promoteurs signataires.

C'est un espace de discussion sur chaque projet présenté. Les questions de l'habitat sont aussi un acte politique majeur de notre ville en portant, auprès des promoteurs qui veulent construire sur la ville, un cadre de travail et des exigences sur lesquelles je vais revenir.

Dans la version actuelle, la charte porte sur de nombreux sujets. En l'occurrence, dans la version 2016, un prix de vente plafond au mètre carré permet de contenir la montée des prix avec un plafonnement moyen et 10 % de l'offre de logements en prix maîtrisé, c'est-à-dire moins cher, destinés aux Balnéolaises et Balnéolais.

La charte porte sur un calendrier précis de rétro-planning en lien avec un chantier de construction d'un projet, de sa présentation initiale jusqu'à la livraison, des éléments sur la qualité

architecturale, l'insertion urbaine, l'habitabilité, les attendus en termes de développement durable, le calendrier, les modalités de commercialisation avec une priorité donnée au démarrage pour les Balnéolais, le suivi des copro et la formation des futurs copropriétaires et la participation des promoteurs au développement de l'art dans la ville.

Je résume.

Après deux versions de la charte et plusieurs années d'expérience, on pense qu'il était utile, d'après les retours d'expérience, d'être peut-être plus explicites sur certains points de la charte, d'accentuer nos demandes sur les prix maîtrisés à destination des Balnéolais, prix maîtrisés qui sont vraiment un vrai outil, pour permettre aux familles balnéolaises d'acquérir un bien immobilier à un tarif préférentiel pour eux et elles, et de répondre toujours davantage aux nouveaux enjeux environnementaux en montant en puissance sur ces questions dans la charte.

Je vais essayer de vous présenter rapidement les principaux points d'évolution en ciblant sur certains d'entre eux pour faciliter la présentation de cette troisième version de la charte. J'en profite pour remercier l'administration et avant tout le service habitat qui a beaucoup travaillé, comme vous pouvez vous en douter, sur la révision de la charte de la promotion et de la construction. Je remercie aussi les collègues qui ont formulé des idées et des propositions, je les remercie pour ces échanges fructueux que nous avons essayé de retranscrire dans ce document.

En ce qui concerne les principaux points de modification dans cette version, il y a le prix de vente plafonné que nous maintenons en passant sur une zone unique plafond notamment avec l'arrivée du métro. Nous proposons de passer de 10 % d'offres maîtrisées à 15 % minimum sur une fourchette de 15 à 20 %.

Le plafonnement du prix du foncier, élément nouveau important, est une modification apportée ce jour dans la délibération. Nous attendions une formulation qui a été apportée dans la délibération. Je ne sais pas si vous avez téléchargé la dernière version, mais on propose de plafonner la part du prix du foncier dans le financement global des projets immobiliers avec, en ligne de bataille, le sujet majeur de la lutte contre la spéculation foncière, la limitation du pourcentage du prix du foncier dans le chiffrage global du projet, en l'occurrence 25 %, afin de travailler à contenir la spéculation foncière faisant qu'aujourd'hui les prix ne cessent de monter.

Sont proposées aussi des clauses anti-spéculatives à la revente. La première revente, on le constate, étant souvent le moment de l'augmentation la plus forte du prix de vente puisqu'au départ nous sommes sur des prix plafonnés par la charte.

En termes de maîtrise d'ouvrage, nous allons demander de mieux faire le lien entre la maîtrise d'ouvrage de conception, au départ du projet, et la maîtrise d'œuvre du projet pour la construction du bâtiment, afin d'éviter tout projet construit qui serait, au bout du bout, éloigné du projet initial présenté. Nous essayons de resserrer sur la maîtrise d'ouvrage.

S'agissant des questions environnementales, nous comptons demander aux promoteurs de s'engager dès à présent dans le label E+C- en vue de la future réglementation environnementale RE2020, l'idée étant d'inciter les promoteurs à s'inscrire dans une démarche de bâtiments à énergie positive et de réduction carbone en fixant un label minimal E2C1 et la participation par exemple d'un écologue pour les programmes au-dessus de 200 logements.

Je pourrai répondre à vos questions si vous en avez.

L'utilisation de matériaux durables via des filières courtes écoresponsables de réemploi sera à

privilégier. Il est prévu des espaces verts généreux gérés de manière durable et favorisant la biodiversité avec notamment la participation d'un ou d'une paysagiste, le raccordement à la géothermie si possible au regard du réseau existant ou à tout le moins la possibilité prévue d'un raccordement futur en cas d'élargissement du réseau. Une attention particulière, on en a parlé tout à l'heure, est portée aux personnes en situation de handicap qui auraient besoin d'aménagements spécifiques. Nous demanderons aux promoteurs de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap au-delà de ce qu'exige la loi.

Des projets prévoient des copropriétés à taille plus facilement gérable, avec un seuil de logements souhaitable, un seuil maximal.

Il y aura un meilleur accompagnement des copropriétaires notamment après la livraison.

Parmi les évolutions importantes, on propose d'intégrer des clauses d'insertion pour les chantiers de la promotion immobilière afin de favoriser l'embauche de publics éloignés de l'emploi et que les promoteurs participent à la réinsertion des publics les plus fragiles. Nous proposons également des chantiers plus propres, plus responsables avec la proposition par exemple de prévoir un numéro téléphonique de référence pour les habitants confrontés à des nuisances, notamment dans le cadre de chantiers, en tout cas, de demander aux promoteurs d'être plus réactifs face aux demandes des riverains.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous présenter en termes de contenu de cette charte. C'est une nouvelle étape dans l'engagement de la ville en termes de maîtrise du développement de la ville. Comme Mme la Maire l'a dit tout à l'heure en préambule sur le DOB, il s'agit de travailler avec détermination pour que le développement de notre ville profite à toutes et tous et en premier lieu aux habitants de notre ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Quilgars, à vous.

M. QUILGARS. - Merci Madame la Maire,

Un mot pour me féliciter de la mise à jour de cette charte de la promotion et de la construction et plus précisément, vous vous en douterez bien compte tenu de ma délégation, me réjouir de la clause d'insertion sociale que nous avons collectivement travaillée, municipalité (avec la DGA et les services) et VSGP emploi.

Un petit regret tout de même, je pense que cette clause, compte tenu de son importance, aurait mérité un sous-chapitre complet au même titre que "l'art dans la ville", "les chantiers propres responsables", etc. plutôt que d'être renvoyée dans une annexe ; l'annexe 4 en l'occurrence. Vous pourrez lire l'intégralité. C'est mon petit regret, cela dit, elle a le mérite d'exister.

Cette clause d'insertion stipule que les entreprises attributaires de tel ou tel marché auront l'obligation de réserver des heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi et, ce, sur la base d'un ratio de 5 heures de travail par tranche de 10 000 € HT du marché.

Je pense, que l'on peut tous se féliciter de cette clause qui peut nous permettre de trouver des débouchés d'insertion par l'emploi pour des dizaines, voire des centaines de Balnéolaises et Balnéolais.

À titre d'exemple, les clauses de ce type ont permis en 2020 de dégager 100 000 heures d'insertion sur le territoire, qui ont bénéficié à 70 Balnéolais.

Bien évidemment, cette charte à elle seule ne règle pas tout. Cela va nécessiter que nous travaillions sur l'accompagnement, le suivi, de faire le point des marchés en cours, des chantiers en prévision, etc. si l'on veut être efficace.

Il nous faut aussi travailler à veiller à l'élargissement des publics visés puisqu'aujourd'hui cela touche essentiellement des personnes âgées et essentiellement des hommes. Je pense qu'il faut élargir le public notamment en direction des jeunes de nos quartiers qui sont très éloignés de l'emploi mais aussi féminiser le public bénéficiaire de ces clauses d'insertion et, pour ce faire, je crois que nous ne devons pas nous limiter à la construction.

Les dossiers gérés par l'ANRU obligent à ne rester que dans le cadre de la construction, les autres marchés publics ne nous y obligent pas. Nous pourrions donc élargir ces clauses au marché de services, au marché de prestations intellectuelles et autres, aux DST. Cela nous permettra, de par la nature de ces métiers, d'élargir plus aux femmes et aux jeunes. Ce sont, je crois, des chantiers que nous avons à travailler.

Pour cela, nous allons pouvoir compter sur l'accompagnement de VSGP Emploi et son facilitateur, mais il nous faut, de notre côté, travailler rapidement à la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi sur l'insertion rassemblant tous les acteurs (VSGP, Pôle Emploi, les services et élus concernés, les entreprises, les responsables des marchés, etc.).

Avec Laurent Kandel, nous avons commencé à y réfléchir et, prochainement, nous serons en capacité de vous faire des propositions en ce sens pour la mise en place officielle de ce comité et peut-être, pourquoi pas, sous l'égide du Préfet lui-même.

Dernier point et pas des moindres, il nous faudra également réfléchir et travailler à trouver les moyens efficaces pour faire connaître l'existence de ces chartes notamment dans nos quartiers pour aller chercher tous ces jeunes éloignés de l'emploi et qui, je crois, pour l'essentiel, ne demandent qu'à travailler.

Merci

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zambetti.

M. ZAMBETTI. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, cette charte de la construction et de la promotion répond à une politique de commercialisation pour de nouveaux habitants souhaitant s'installer dans la commune et à des Balnéolais désireux d'acquérir un logement, étant donné qu'il est écarté de cette charte tous les bâtiments voués à l'activité économique, les logements sociaux, les opérations de réhabilitation et les équipements publics.

Il est demandé aux promoteurs qu'ils s'engagent à commercialiser leurs lots sur la base d'un prix moyen plafond, par m² de surface habitable, parking compris, à l'ensemble du territoire. Cela veut dire que les prix seront identiques près des métros comme aux Mathurins par exemple.

Ils doivent aussi prévoir une clause anti-spéculation (remboursement de la plus-value si le bien est vendu avant le délai prévu par la clause : 10 ans pour les prix maîtrisés et 5 ans pour l'accession libre). Quel est le pouvoir juridique de cette clause ? Pour décourager les futurs acheteurs, on ne fait pas mieux ! Mais c'est votre choix.

Dans cette charte, la ville maintient son souhait de ne pas voir des copropriétés trop importantes (60 à 80 lots) se développer. Difficile à imaginer, vous avez accordé des permis de construire aux Mathurins pour une copropriété de 173 lots, une autre de 154 lots et à l'éco-quartier pour le Casino de 245 lots.

Autre remarque, les constructions devront permettre de lutter contre les "îlots de chaleur", faille dans le bâti favorisant les circulations d'air et végétalisation, incompréhensible au regard des structures parallélépipédiques à façades plates des nouveaux bureaux et logements de l'écoquartier et des futurs projets des Mathurins !

J'avais formulé au Conseil municipal du 30 juin d'intégrer la RE 2020 aux prescriptions des nouveaux projets : sans réponse de votre part ce jour-là pour finalement figurer dans cette charte ! J'en suis ravi !

Surprenant aussi qu'il n'y ait pas de règles ou de restrictions sur la pose d'antennes-relais ou de compteurs de type Gaspar ou Linky. Vous demandez des chantiers propres, très bien ! Mais combien sont-ils aujourd'hui ? Une démolition pollue l'air, comme celle au rond-point des Martyrs qui a duré des mois, par manque de brumisation embarquée sur la pince de l'engin pour l'abattage des poussières et d'une brumisation depuis le sol pour réduire les émissions de poussières provenant de la chute des matériaux, ou comme la dernière démolition du Casino. Concernant la pollution de la chaussée par les engins de chantier, il y a vraiment beaucoup à faire et à faire respecter par de nombreux constructeurs sur les chantiers en cours !

La pollution sonore est aujourd'hui une thématique prenant de plus en plus d'ampleur, exemple : aucun écran acoustique mis en place sur le chantier de consolidations des sols aux Mathurins.

L'injection des 250 000 m³ de coulis et de ciment peut provoquer au système racinaire la mort des arbres du parc boisé Mitterrand.

Les terrains de sport sont identifiés comme secteurs d'intérêt écologique en contexte urbain.

Nous sommes dans l'ère du post-Covid, il faut absolument protéger la nature !

Dans la charte, quid sur la mise en place par la ville d'un plan de circulation pour les riverains avant les travaux ? Il y a des passages inadaptés pour les PMR en abord de chantiers, certains signalés sur Iris depuis 2 mois et toujours en attente !

Vous voulez limiter l'impact des nouveaux bâtiments sur le voisinage. Est-ce la même chose pour les prochains immeubles de grande hauteur de 17 et 18 étages ? Ceux-ci ont un impact négatif et inadapté au paysage balnéolais, car une ville doit s'agrandir en fonction de l'évolution des besoins afin d'intégrer la diversité urbaine à l'échelle humaine.

Le bâtiment est au cœur de la transition écologique et énergétique. Chaque nouvelle construction doit respecter l'environnement ; ça veut dire que le chantier utilisera le minimum d'énergie, réduira au maximum les déchets jusqu'à la livraison de la construction.

Vouloir redonner une identité à la ville, sortir de ce zoning, c'est prévoir une interpénétration des logements, des commerces et des activités économiques, avec un épannage favorisant des dispositions architecturales à chaque niveau, permettant le modelage d'éléments pour végétaux, entre espaces publics et espaces verts généreux, où l'on fait attention à la lumière et à l'humain !

En finalité, cette charte doit être juste pour tous et appliquée dans sa totalité !

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Pascale Meker, c'est à vous.

Mme MEKER. - Merci Madame la Maire.

Cette charte est un document contractuel que la ville a lancé il y a quelques années avec beaucoup de courage : je rappelle que les villes peuvent être attaquées par les promoteurs, elles l'ont été d'ailleurs. Ils ont collectivement, de manière syndicale, dit que l'on ne pouvait pas limiter à ce point leur liberté.

En même temps, ces chartes sont intéressantes car elles leur permettent d'avoir un bon contact avec les territoires sur lesquels ils souhaitent s'implanter. Certains, plus intelligents que d'autres, ont envie de jouer le jeu. On peut aussi considérer que des promoteurs sont responsables, savent qu'ils s'engagent et qu'ils engagent. Je parle des promoteurs, mais je pense aux constructeurs et aux aménageurs. Ils peuvent avoir aussi dans la tête et dans le cœur l'idée qu'ils construisent pour les générations à venir. En même temps, le portefeuille est une question très importante et celle des profits aussi. Par ce document, il faut attirer les professionnels de la profession (promoteurs, constructeurs, aménageurs) qui ont envie de travailler pour les générations à venir, qu'ils soient capables d'y penser.

Cette charte est assez contraignante mais le peut-elle encore plus ? C'est toute la question.

Personnellement, j'aimerais qu'elles aillent plus loin sur certains thèmes, mais en même temps, c'est difficile : il faut une certaine adhésion pour que les choses se passent.

Par ailleurs, cette charte n'est pas tout, nous avons un PLU qui permet de limiter certaines choses qui vient en plus. Là, c'est totalement légal et contraignant. Je pense à tous les points rappelés autour de la végétalisation qu'il est intéressant et important de noter dans cette charte, mais nous avons aussi des moyens, avec le PLU, de verrouiller tout cela.

Éviter les îlots de chaleur dans le cœur des îlots d'immeubles : très bien.

Le passage des petits animaux pour favoriser la biodiversité, c'est tout à fait juste, c'est déjà prescrit dans notre PLU.

En ce qui concerne la qualité des performances énergétiques, étant donné qu'en ce qui concerne la RE, la loi n'est pas encore décrétée sur notre territoire, on ne peut pas l'imposer. En revanche, le label E+(c'est-à-dire plus d'énergie) C- (c'est-à-dire moins de carbone au niveau E2C1), c'est bien. On pourrait y associer, je le souhaiterais vraiment, le label BBC Effinergie 2017 qui correspond au niveau E2C- mais qui permet aussi d'ajouter d'autres éléments et aux promoteurs d'accéder à ce label sans verser plus d'argent car la labellisation coûte cher.

C- au niveau 1 donne aussi des références de bilan carbone. Cela agit donc aussi sur la propreté des chantiers, du moins, cela calcule l'énergie dépensée à la déconstruction : comment fait-on pour être le plus possible économe en carbone et aller vers des méthodes plus circulaires où l'on peut réutiliser certains éléments déconstruits ?

Pour nous, l'assainissement n'apparaît pas assez dans cette charte. Nous sommes à une époque où l'on commence à vraiment réfléchir à une séparation des eaux usées. Nous souhaitons récupérer les eaux à la parcelle. Pour ce faire, il faut créer une séparation à la source entre ce que l'on appelle les eaux-vannes, les eaux usées de nos toilettes, et les eaux usées autres, celles qui viennent notamment des douches, etc. Ces eaux peuvent être épurées plus facilement et permettre d'être

réintégrées à la parcelle.

Ce sont des choses très importantes qui pourraient être un peu plus évoquées dans la charte.

Pour finir, l'idée est d'attirer sur notre territoire des constructeurs, des promoteurs, des aménageurs qui auraient envie de toucher une certaine exemplarité, qui seraient intéressés par nos demandes. Je pense que cela existe.

Surtout, j'espère que cette charte sera remise à jour très rapidement notamment lors de la mise en œuvre de la RE 2020 sans doute à la fin de l'année 2021 on l'espère.

Je vous remercie et bravo pour le travail.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Fournier, à vous.

Mme FOURNIER. - Bonsoir à tous.

Cette nouvelle actualisation de la charte de la promotion et de la construction qui nous est proposée ce soir va, selon moi, dans le bon sens. Elle complète, comme le disait Pascale Meker, nos différents outils d'aménagement comme le PLU, les ZAC.

L'utilité de la charte n'est plus à prouver. Notre collègue Hélène Cillières l'a montré tout à l'heure, la ville de Bagneux, en adoptant une charte dès 2013, était déjà précurseur et a pu maîtriser la montée des prix du foncier là où les autres communes du bassin ont vu leurs prix flamber.

C'est d'autant plus important qu'avec l'arrivée des nouveaux métros, imminente en tout cas pour la ligne 4 pour la fin d'année, il nous fallait gagner au maximum en précision, afin de garantir des projets accessibles aux Balnéolaises et Balnéolais et s'assurer que l'attractivité de la ville profite à toutes et à tous, au lieu de contraindre les habitants les plus modestes à quitter la commune.

Cette charte, c'est un certain temps contrôle de la construction privée en dehors des projets publics. Cela permet une cohérence d'ensemble. Nous ne sommes pas sur une ville à deux vitesses.

Nous sommes aussi engagés, au travers de cette charte et dans ce nouveau mandat, comme l'a précisé Hélène en introduction, à renforcer nos exigences sur la qualité des constructions pour toujours plus de durabilité, de sobriété et de respect de l'environnement. Ce sont également des projets plus adaptés à des nouveaux usages pour une meilleure qualité de vie sociale et collective, la crise sanitaire ne fait que consolider ces ambitions.

On voit que la proposition de la charte, forte des expériences passées avec les promoteurs, gagne en précision sur des aspects qui touchent autant à l'équité sociale qu'en faveur de la transition écologique, avec par exemple, l'augmentation du nombre de logements en prix maîtrisé, la proposition d'un écologue dès la conception des projets ou de favoriser le réemploi des matériaux déjà présents.

Nous avons donc un bon équilibre entre maîtrise des prix et montée en exigences concernant le respect de l'environnement.

Bien entendu, cela a été dit précédemment, il faudra être attentif à la nouvelle réglementation environnementale 2020 qui arrive et que nous anticipons dans cette charte. Nous n'attendons donc pas les réglementations au niveau national.

Il faudra aussi être exigeants sur les nouvelles normes en termes de constructibilité aussi bien sur la durabilité des matériaux que sur le bilan carbone. Nous faisons confiance aux experts et services

pour nous accompagner dans ce sens.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Je voudrais reprendre la parole car j'ai oublié quelque chose d'important.

Mme le MAIRE. - Oui, bien sûr.

Mme MEKER. - Merci.

J'ai une question à poser : pourquoi demander la présence d'un écologue à partir de 200 logements ? Personnellement, je trouve que c'est beaucoup.

J'entends bien que tout ce qui vient d'être dit est primordial, mais à partir de 100 logements me paraîtrait être un meilleur seuil pour les projets d'un point de vue environnemental pour que la ville soit vivable pour tous les portefeuilles.

Hélène a peut-être une réponse. Merci Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - Hélène Cillières, à vous.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, merci à nouveau de vos interventions riches sur le sujet important de la charte de la promotion et de la construction. Il s'agit d'une troisième révision. Nous sommes au début du mandat. Plusieurs d'entre vous l'ont dit, nous sommes, à quelques mois normalement, d'une modification importante de la réglementation en termes de constructions, appelée la RE 2020 qui va apporter des modifications dans le cadre légal. Nous y serons bien sûr, avec l'ensemble des services, attentifs pour voir sur quoi elle porte dans le détail et voir comment, dans l'esprit qui nous anime depuis le début de cette charte, il serait nécessaire d'utiliser la charte pour aller toujours plus, toujours plus en sollicitations et en actions déterminées en faveur de l'innovation sur ces questions. Nous allons y travailler.

S'agissant de la question précise posée par Pascale Meker sur l'écologue, nous travaillons de manière transversale avec d'autres collectivités qui ont des chartes. Elles sont plus nombreuses qu'au début quand nous avons démarré, vu que nous étions ville pionnière. Ce sont des tailles qui semblent aider à voir un seuil utile de l'intervention notamment autour de l'architecture bioclimatique puisque ce sont des questions que nous avons abordées en termes de taille et d'impact. J'entends ce qui est dit. Ce seuil est utilisé à d'autres endroits, notamment dans des régions franciliennes. Cela fait partie de propositions.

Encore une fois, tout cela est un cadre de discussions. Bien évidemment avec l'ensemble des services, dans les premières annexes de la charte, vous avez l'ensemble du rétroplanning que l'on demande aux promoteurs de respecter à travers la rencontre de l'ensemble des services et des élus référents sur la présentation de projets. C'est bien à ce moment que l'on discute, que l'on dialogue, que l'on agit et que l'on porte ses exigences pour faire bouger les projets.

J'entends cette question. Nous y travaillerons bien sûr de manière déterminée.

En ce qui concerne la question d'assainissement, la proposition a été débattue, peut-être un peu tardivement, elle mérite que l'on y travaille.

Les questions de l'habitat nécessitent quant à elles un travail permanent. Il est évident que tout ne s'arrête pas ce soir. Je reste bien sûr disponible pour creuser des sujets et continuer d'avancer

ensemble dans l'intérêt des Balnéolaises et des Balnéolais.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Kadouci, à vous.

Mme KADOUCI. - Merci Madame la Maire.

Une petite question qui s'adresse à Mme Cillières et à vous Madame le Maire : comment prévoyez-vous d'empêcher les reventes avec des spéculations juste après la première acquisition d'un logement à prix maîtrisé ?

Mme CILLIERES. - Yasmine Boudjenah avec qui on a travaillé cette question rebondira sur mes propos. Rapidement, l'idée n'est pas d'empêcher la revente, mais les spéculations. On n'empêche pas la revente à travers ces clauses. Étant donné que les personnes qui achètent sur Bagneux, Balnéolaises ou nouveaux arrivants, bénéficient d'un prix maîtrisé acquis grâce à l'action politique de la ville, ce type de clause existe (statuts juridiques). Elle permet, lors d'une revente, en cas de spéculation importante, de reverser une partie de cette spéculation pour essayer d'inciter et d'agir concrètement pour empêcher qu'elle se fasse. C'est l'idée même de cette clause.

Elle n'empêche en aucun cas la revente mais la spéculation.

Mme BOUDJENAH. - Très concrètement si la question de Fatima Kadouci est : comment faire techniquement ? Nous l'avons déjà expérimenté. Nous le faisons par exemple avec l'aménageur SADEV 94 pour les premières commercialisations du secteur 4 de la ZAC Victor Hugo, le dernier en cours avant la place des gares. La clause est indiquée dans l'acte de vente que le promoteur fait signer à l'acquéreur. C'est un engagement que le promoteur applique de manière concrète. L'acquéreur achète en toute connaissance de cause. Personne n'est pris par surprise. C'est bien un cercle vertueux que nous cherchons à installer sur la ville.

Je pense, comme vient de le dire très clairement Hélène Cillières, que c'est parce que des efforts globaux sont faits sur la ville en termes d'équilibre économique sur les projets notamment en matière de maîtrise publique. Par exemple, quand les promoteurs sortent des projets, ils savent qu'avec les groupes scolaires neufs créés ou les espaces publics généreux constitués ou d'autres équipements publics, on demande aux acquéreurs de faire un effort. On leur demande en effet de faire une plus-value dans des proportions raisonnables quand ils revendront.

S'ils vendent avant la date, ils seront contraints de verser l'écart de plus-value éventuelle.

S'ajoute à cela la TVA réduite notamment dans les quartiers politiques de la ville. Cela concernera par exemple tout le quartier nord autour de la Pierre Plate, la Pierre Plate elle-même, la partie des Mathurins à proximité du quartier sud. Là, le régime fiscal est hors charte promoteur, cela relève des services fiscaux. Si je ne me trompe pas, je crois que c'est 5 ans. Au fur et à mesure des années, si les gens revendent avec une plus-value, ils doivent rembourser l'écart de TVA.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je remercie Hélène Cillières pour avoir prévu ce travail important avec le service habitat, d'autres services municipaux et d'autres collègues autour de cette nouvelle charte de la promotion et de la construction, qui est révisée.

Je voudrais insister sur deux points qui me semblent importants, pas pour revenir sur notre charte mais pour souligner l'urgence de se doter d'outils anti-spéculatifs, dans la métropole du Grand

Paris.

Tout le monde voit bien que si, autour des quartiers des gares du Grand Paris, des outils ne sont pas mis en place, nous serons confrontés à des situations qui chasseront les habitants. Cela concerne les couches moyennes. Elles seront chassées de nos villes.

Il est, me semble-t-il, important que la métropole s'empare de ces questions et qu'au niveau législatif des projets de loi puissent voir le jour sur, en zones denses, la maîtrise de la spéculation immobilière.

Je vous propose de passer au vote.

☛ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

7 - SUBVENTION/ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE AU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE A PASSER AVEC LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est une subvention relative à l'équipement des forces de sécurité.

Le Conseil régional a délibéré. Cette subvention s'élève à 3 874 €.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. BARBEROUSSE. - Nous allons voter pour cette subvention. Je préfère que les choses coûtent moins cher que plus cher d'autant qu'il s'agit, si j'ai bien lu la note, d'une décision de 2019 que d'armer la police municipale d'armes de catégorie D (matraques gazeuses) d'armes de défense.

Néanmoins, au nom du groupe Génération Insoumise, nous tenons à exprimer le fait que nous serons très vigilants à l'égard de la volonté d'éviter toute course aux armements de notre police municipale. Ce n'est pas la brigade anti-criminalité, la répression du banditisme. Il serait sage de s'arrêter.

Nous voterons pour la subvention.

Mme le MAIRE. - Pour préciser sur ce point, il ne s'agit pas d'armer la police municipale au même titre que la police nationale. Michel Reynaud aurait pu le dire. Il s'agit d'outils de protection pour nos agents. C'est conçu ainsi. Il est important qu'ils puissent aussi se protéger. C'est le seul objectif.

M. REYNAUD. - Nous avons une police municipale extrêmement réduite. On ne peut vraiment pas dire que l'on est dans une commune qui promeut la contrainte. Il faut savoir que nos forces de police municipale qui sont en nombre réduit font régulièrement l'objet d'agressions. Il y en a eu notamment il y a très peu de temps.

Il faut savoir que cette subvention permet aussi de les équiper de caméras-piétons pour ce qu'elles ont de dissuasif. Je prends un exemple : une maman insulte de manière raciste l'une de nos policières municipales. Le fait d'annoncer que l'on active la caméra-piétons change immédiatement le comportement de la personne. De la même manière, les matraques ne sont pas

faites pour s'en servir. C'est comme les bombes lacrymogènes, ce n'est jamais fait pour s'en servir. Elles sont néanmoins utilisables mais seulement en cas d'extrême nécessité.

Ne vaut-il pas mieux dissuader que de risquer d'avoir un jour l'un de nos agents qui se retrouve sur le carreau, toutes proportions gardées ?...

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE AU CASC

APPROBATION DU VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE 16 800 EUROS AU CASC DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DU CADEAU OFFERT AUX AGENTES COMMUNALES LORS DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES LE 8 MARS 2021

Mme le MAIRE. - Nous avons à approuver le versement d'un acompte au CASC, le comité d'entreprise de la ville, de 16 800 € en attendant de voter le budget.

Mme KADOUCI. - Je voudrais savoir si cette subvention sera uniquement versée aux personnels féminins titulaires ou aux femmes vacataires également, de la ville.

Mme le MAIRE. - C'est donné à l'ensemble du personnel municipal féminin, les titulaires ne sont pas les seules concernées.

Mme GABIACHE. - Je me permets de faire un point rapide : nous avons parlé lors du Conseil municipal de la rénovation de cette journée et de ses acquis sociaux importants pour ces agentes. L'objet est de surtout leur donner du sens.

Cette année, il n'y aura pas de roses. Nous travaillons avec les services internes et de la communication sur la manière de politiser cette journée de lutte pour le droit des femmes. Il y aura un affichage en mairie plus important à ce moment-là.

En ce qui concerne les objets acquis, à savoir un bon Furet du Nord et un soin aux Bains d'Alia, le premier est lié à une bibliographie de propositions pour se sensibiliser à la lutte pour les droits des femmes, cela ira de la BD simple au roman plus académique. En ce qui concerne les Bains d'Alia, il y a aura une sensibilisation sur la question de la charge mentale et du besoin de s'occuper de soi.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

SERVICES TECHNIQUES

9 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE NORD DE BAGNEUX

APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU MARCHE N° 682401 CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE SYLVAMETAL RELATIF A LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE NORD DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur cet avenant ?

M. MARTIN. - Nous sommes étonnés que les travaux d'aménagements extérieurs relatifs aux accès du groupe scolaire n'aient pas été prévus initialement dans le marché passé avec ce consortium ; un consortium composé de 7 entreprises, toutes d'Ivry-sur-Seine ou de Montreuil,

dont l'une d'elles, IETI, est spécialisée en ingénierie environnementale.

Nous sommes d'autant plus étonnés que vous avez fait travailler des habitants sur les aménagements extérieurs de cette école il y a près de 2 ans. Cela nous inquiète. Cela veut dire que si l'école avait ouvert ses portes en septembre dernier, les travaux d'extérieur et de cheminement piéton n'auraient pas été faits.

Deux autres points nous inquiètent et on voudrait savoir si c'est bien intégré dans ce marché, cela a été remonté par les habitants du quartier :

- Les problèmes de circulation et le stationnement minute en heures de pointe.
- Les problèmes sonores liés à l'école.

En effet pour ce deuxième point, les riverains sont déjà exténués par le bruit généré par le chantier de l'école et celui du Métro même avec des écrans acoustiques mis en place sur ce dernier.

Ils appréhendent les bruits qui seront générés par les enfants dans la cour de récréation située à proximité de leur habitation. Étant donné que certaines études acoustiques ont démontré que le bruit d'une cour de récréation peut atteindre plus de 80 décibels, c'est-à-dire comparable à celui d'un trafic autoroutier, nous pouvons comprendre leur inquiétude.

Dans les études d'impact de l'école Niki de Saint-Phalle, a-t-on pris en considération ces problématiques ? Et si oui, quels moyens, allez-vous mettre en œuvre pour pallier ces nuisances ?

Merci

M. BENSOUSSAN. - En ce qui concerne les travaux extérieurs, je parlerai avec l'aide de Caroline si elle veut bien apporter des éléments car je n'ai pas participé, dans la mandature précédente, à l'élaboration de ce projet que je défends néanmoins.

Il est vrai que les travaux extérieurs ont fait l'objet de concertations mais elles datent d'avant la construction. C'est au cours des concertations avec les habitants que les travaux extérieurs ont été évoqués.

Certes, un certain nombre d'aménagements ont fait l'objet de cet avenant, notamment la modification du logement du gardien, les travaux de modification du parvis et des cours. Je peux vous en dresser la liste. Les travaux extérieurs relèvent d'un avis des habitants beaucoup plus récent. C'est pour cela qu'ils font l'objet d'une demande d'avenant.

En ce qui concerne la circulation, le parking minute que vous évoquez, la future allée ou rue Niki de Saint-Phalle qui va mener à l'avenue de Verdun ne sera pas une rue à circulation de véhicules. Elle sera réservée à la circulation des véhicules de sécurité ou à la livraison des repas. Il n'est pas prévu pour l'instant, je parle sous le contrôle de Caroline Métais, d'aménagements en parkings minute au bout de l'avenue de Verdun.

En ce qui concerne le bruit généré par la cour de récréation de l'école, je suis un peu étonné de votre intervention car des écoles à Bagneux, il y en a 12 et je n'ai pas entendu une seule fois les habitants se plaindre de bruits d'enfants de deux récréations par jour qui durent en général moins de 30 minutes.

Je suis tout à fait ravi d'entendre nos enfants dans les cours de récréation, c'est la vie de la cité normale.

Vous citez le chiffre de 80 décibels. Je ne crois pas que les habitants riverains de la future école

Niki de Saint-Phalle soient vraiment très proches pour avoir un tel niveau de bruit.

Voilà ce que je tenais à dire. Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Le Thomas, vous m'avez demandé la parole.

M. LE THOMAS. - En fait, je n'ai rien de plus à ajouter. Ce que j'ai à en dire est tellement ridicule que je préfère me taire.

Mme le MAIRE. - Je vous propose dans ce cas de passer au vote.

☉ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

10 - DEPLOIEMENT D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE COMMUNAUTO A L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE ET A LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULES EN AUTOPARTAGE SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons une convention à passer avec la Société Communauto pour de l'autopartage. Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - J'ai des questions mais surtout des interrogations. Notre question principale est comment ces trois emplacements ont-ils été choisis. Aucun emplacement n'est prévu dans le quartier sud alors que c'est le quartier qui en aurait pourtant le plus besoin car le plus éloigné des transports.

Pourquoi n'a-t-on pas réutilisé les anciens emplacements Autolib ?

J'ai vu sur le site de la Société Communauto qu'ils mettaient à disposition des voitures de tout type dont des voitures hybrides. J'espère que nous en aurons sur Bagneux. Pourquoi ne pas avoir choisi une société qui développe un système d'autopartage de voitures électriques ? Cette résolution est en contradiction avec le vœu que vous proposez ce soir sur les normes en matière de qualité de l'air ; vous proposez un système d'autopartage de voitures électriques et non de voitures hybrides.

Dernière chose, si je comprends bien, la commune s'engage à faire les travaux d'aménagement et, en compensation, la Société s'engage à payer à la commune une redevance de 180 € par emplacement et par an. Cela nous paraît dérisoire devant les travaux de balisage et de mise en œuvre d'un périmètre de sécurité à faire autour de ces emplacements.

Nous ne voterons pas contre cette résolution car la démarche nous paraît intéressante même si trois voitures ne vont pas bouleverser l'empreinte carbone de Bagneux, mais nous nous abstiendrons car le nombre et la localisation proposée à ces emplacements ne sont pas adaptés au contexte balnéolais.

Merci.

M. TUDER. - Je vous précise que nous aurons des véhicules hybrides sur Bagneux de différents types d'une grande marque japonaise puisque Communauto utilise des véhicules Toyota hybrides.

Les places de stationnement ont été choisies avec le délégataire et les services. On pensait que

c'était trois endroits qui, dans un premier temps, étaient plutôt pertinents en termes de mise en place de véhicules en autopartage. C'est pour cette raison que nous avons retenu ces trois emplacements.

Il est bien précisé dans la note que l'on peut à tout moment, en fonction du succès de ce système, revoir le nombre de places. Une place dans le sud de la ville aurait effectivement toute sa pertinence.

En ce qui concerne le montant de la redevance, c'est une redevance dont nous sommes convenus. Il s'agit apparemment plutôt d'une redevance type quand on conventionne avec Communauto.

Enfin, sur le fait que nous n'ayons pas utilisé de service d'autopartage avec des véhicules électriques, le faire aurait obligé toute une infrastructure de mise en place de bornes de recharge. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour la solution de véhicules hybrides qui ne nécessite pas ce type d'installation.

Mme le MAIRE. - Madame Meker me demande à intervenir.

Mme MEKER. - Merci Madame la Maire.

Une question relative à l'annexe de la convention, le nom des véhicules n'est pas mentionné. Je comprends le problème de la publicité. En fait, c'est le patron qui est présenté ce soir. C'est bien de commencer par un bout, donc allons-y pour Communauto, mais d'autres prestataires se présenteront peut-être.

J'ai vu également qu'ils doivent obtenir, dans les 6 mois à venir, un label qu'ils n'ont pas encore, afin qu'ils puissent continuer de travailler.

À l'inverse de M. Martin, je trouve très important de favoriser l'autopartage, cela va énormément nous aider dans les années à venir. 180 € par an... *c'est peu ? Inaudible...*, il faut le reconnaître, mais nous sommes pour.

Mme le MAIRE. - Merci.

Bruno Tuder a enregistré votre proposition pour ce qui est du sud de la ville. Il va regarder s'il y a besoin d'ajouter un avenant.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - C'est une première expérimentation intéressante. Des demandes sur cette question d'autopartage arrivent.

11 - MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je vous propose d'aller vite car cette convention, nous l'avions déjà pour les années 2018-2019-2020. Là, nous repartons à nouveau sur cette convention relative à la mise en

œuvre du forfait post-stationnement (FPS).

Je pense que cela ne soulève aucune question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS CONTRAIRE = LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

12 - PLANTATION ET ENTRETIEN DE 10 ARBRES

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. DURU. - Environnement 92 est une association qui fédère 45 associations avec son environnement local.

Elle a pour vocation de défendre la qualité de vie dans nos villes et la santé des habitants.

Cette association a contacté la ville afin d'engager un partenariat autour d'un projet environnemental solidaire et citoyen.

Son projet est simple et pourtant essentiel : planter des îlots d'arbres dans les Hauts-de-Seine. Ce projet aura pour effet de concourir à limiter le réchauffement climatique et d'améliorer la qualité de vie et la santé de tous, de reconnecter les habitants à la nature, de favoriser la biodiversité et de lutter contre les pollutions, tout ceci en aidant à la réinsertion des personnes en difficulté.

Cette association s'est mise en commun avec l'association Espace du Groupe Emaus pour réaliser l'implantation de ces arbres dans la ville et les autres.

Ce projet vise donc à contribuer à végétaliser la commune en offrant de planter une dizaine d'arbres sur le territoire. C'est pourquoi je vous demande d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13 - OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DES VOIRIES COMMUNALES (2021-2024)

APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DES VOIRIES COMMUNALES (2021-2024) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER AINSI QUE LES EVENTUELS AVENANTS A INTERVENIR

Mme le MAIRE. - Je vous propose de ne pas entrer dans les détails.

Vous avez la délibération. Cet accord-cadre couvre la période 2021-2024. Il y a un minimum et un maximum annuels, entre 700 000 et 3,50 M€ et, au total sur 4 ans, entre 2,80 M€ et 14 M€. C'est la Moderne et Colas IDFN qui sont attributaires de ce marché. La réunion de la CAO s'est tenue.

Il s'agit d'une délibération assez classique.

Nous passons au vote s'il n'y a pas de questions.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

14 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SIPPEREC

Mme le MAIRE. - Il est 23 heures, je vous propose d'avancer. Plutôt que de vous présenter ce rapport, je préfère vous demander si vous avez des questions sur celui-ci.

En avez-vous ?

M. MARTIN. - J'ai deux petites remarques.

Un sondage sur l'apport de la géothermie a-t-il été réalisé auprès des habitants qui ont la géothermie depuis 3 ans ? Ils commencent à avoir une certaine pratique de celle-ci ? Il serait intéressant d'avoir cette analyse car beaucoup d'habitants se plaignent ou se plaignaient, cela a peut-être évolué, des montants élevés de leurs factures d'une part et des écarts ou des fluctuations de températures, d'autre part.

Ma deuxième question est plus financière. Bageops est déficitaire depuis la deuxième année, dont près de 1 M€ cette année. Cette société ne va-t-elle pas augmenter ses tarifs vers les usagers pour compenser ses pertes ? On espère que non.

M. BENSOUSSAN. - Je veux bien répondre. En ce qui concerne le sondage auprès des habitants, je voudrais juste dire que l'exercice 2019 que j'aurais pu présenter si nous avions eu plus de temps est la troisième année pleine d'exploitation de la géothermie à Bagneux. Cela me paraît être un délai encore un peu court pour faire un retour, compte tenu du faible nombre d'années.

Vous avez signalé qu'il y avait des factures un peu élevées notamment dans la zone sud de la ville. Nous travaillons à essayer de résoudre les différents positionnements des divers acteurs de ce dossier. Pas plus tard que demain, nous recevrons un Président de conseil syndical pour faire avancer ce dossier.

Concernant le déficit de cette DSP, Bageops et notamment l'entreprise Dalkia sont engagés. Pour l'instant, l'éventuel déficit d'exploitation relève du risque d'entreprise et, en aucun cas, Bageops ne pourrait faire reporter ces coûts sur les tarifs d'abonnement.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport 2019 du Sipperec.

☞ **VOTE : IL EST PRIS ACTE À L'UNANIMITÉ**

15 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) POUR L'ANNEE 2019

Mme le MAIRE. - Agnès Balseca y siège.

Y a-t-il des questions sur ce rapport 2019 ?...

(Aucune.)

Nous approuvons sa présentation à l'unanimité.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

16 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGES AVENANT COVID19

APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 A LA CONCESSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A PASSER AVEC LE CONCESSIONNAIRE TRANSDEV PARK BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Je passe la parole à Bruno Tuder.

M. TUDER. - Merci.

Lors de la mise en place du premier confinement le 16 mars dernier, la ville a décidé de suspendre la redevance d'occupation de voirie et de prolonger la gratuité du stationnement jusqu'au 31 mai 2020.

Dans le même temps, il avait été décidé que la ville octroie une compensation pour combler le manque à gagner du délégataire, la Société Transdev Park Bagneux.

Le montant de cette compensation a été calculé par rapport aux recettes totales de voirie perçues par le délégataire depuis le début de la DSP jusqu'au jour de la mise en place de la gratuite du stationnement, soit 590 000 € pour 397 jours ouverts d'exploitation.

La gratuité du stationnement ayant duré 77 jours, les pertes ont été estimées à 114 000 €.

Il vous est demandé d'approuver le versement de cette somme au délégataire, d'approuver l'acte modificatif de la convention passée entre la ville et la société Transdev Park Bagneux et d'autoriser Mme le Maire à signer cet acte modificatif.

Mme le MAIRE. - Merci.

Cela a été discuté en commission.

Y a-t-il des interventions ?

Allez-y Monsieur Rousseau, c'est à vous.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire de me donner la parole.

Nous avons très bien compris le mode de calcul que vient de rappeler Bruno Tuder. Nous nous étonnons d'être allés au-devant de ce fournisseur plutôt que d'avoir attendu qu'ils reviennent vers nous pour nous dire combien cela fait. Il aurait été intéressant de connaître son évaluation, parce que, là, c'est nous qui lui faisons une offre, une offre de 114 000 €. Nous aurions effectivement pu attendre de connaître sa demande.

Au vu de la conjoncture actuelle, nous aurions peut-être pu faire autre chose de ces 114 000 €. C'est une interrogation. Pourquoi sommes-nous allés au-devant du prestataire ? Est-ce lié aux engagements ?

Merci Madame la Maire.

M. TUDER. - Comme la note l'indique, nous avons pris l'engagement de verser cette compensation au délégataire. Nous l'avons calculée sur les 397 premiers jours de la DSP pour arriver à environ 1 400 € et quelques par jour de manque à gagner.

Je pense que si le délégataire nous **avait** fait une demande spontanée, il se serait basé sur le chiffre d'affaires du mois qui aurait précédé la mise en gratuité. Dans ce cas, nous aurions été à plus de 2 000 € de manque à gagner par jour. Auquel cas, ce n'est pas 114 000 € que nous aurions dû leur payer mais près de 240 000 €. Ils ont accepté que l'on prenne le début de la DSP où c'était progressif. Nous avons fait cette moyenne et sommes arrivés à 114 000 € de perte d'exploitation par jour, ce qui est mieux que de payer le manque à gagner en temps réel qui aurait été de 2 000 € par jour.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX ET LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

SERVICES TECHNIQUES

17 - FOURNITURE DE PLANTES, BULBES, CONTRAT DE CULTURE POUR MOBILIER DE FLEURISSEMENT ET ARROSAGE, TAPIS FLEURIS, VEGETAUX DE PEPINIERE

RESILIATION DU LOT N° 3 DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE PLANTES, BULBES, CONTRAT DE CULTURE POUR MOBILIER DE FLEURISSEMENT ET ARROSAGE, TAPIS FLEURIS, VEGETAUX DE PEPINIERE PASSE AVEC LA SOCIETE BRAGEIRAC FLEURI ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE Y AFFECTE

Mme le MAIRE. - Nous résilions ce lot, notamment parce que nous avons attribué sur les fournitures de plantes, de bulbes, contrat de culture, une offre à un prestataire Brageirac Fleuri jugée anormalement basse.

La Préfecture estimant qu'il y a peut-être insincérité sur ce qui est proposé nous demande de résilier cet accord-cadre, ce que nous faisons. Nous repassons donc en appel d'offres.

M. MARTIN. - Nous sommes étonnés qu'une telle chose arrive. Une des premières attentions à laquelle porte toute entreprise ou toute collectivité locale est le prix, quand elle s'engage avec une Société et cela d'autant plus que la fraude et la corruption dans les marchés publics sont assez fréquentes. Les préfectures et autres y sont très vigilantes.

Voilà la remarque que je tenais à faire.

Mme le MAIRE. - C'est une erreur de la part de nos services.

M. MARTIN. - Il est important d'être vigilant.

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de résilier ce lot.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18 - SECTORISATION SCOLAIRE**REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A BAGNEUX**

Mme BOUDJENAH. - Vous le savez tous, du fait du développement urbain de la ville et d'une forte démographie naturelle, les effectifs scolaires augmentent et vont continuer d'augmenter.

La municipalité agit depuis longtemps pour stabiliser le nombre de places de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, auparavant variable d'année en année, que nous avons stabilisés à 6 dispositifs labellisés répartis au mieux sur le territoire. Cela permet la scolarisation d'environ 20 % des enfants de moins de 3 ans.

Depuis plusieurs années, avec les services municipaux concernés, un travail important se mène sur les prévisions d'évolution des effectifs scolaires du premier degré.

Il avait été décidé dès 2015 de construire trois nouveaux groupes scolaires dont le premier a été livré en septembre 2019 Ethel et Julius Rosenberg dimensionné à 16 classes au maximum.

À la rentrée prochaine, c'est le groupe scolaire Niki de Saint-Phalle dans le Nord qui va ouvrir ses portes avec une capacité maximale de 22 classes.

Une troisième école, envisagée à ce jour sur le site des Mathurins, serait de 20 classes.

Dans ce contexte, il y a besoin de réviser la sectorisation scolaire et c'est bien normal, afin notamment d'être au plus près du rythme de livraison et des zones géographiques de livraisons des programmes de logements mais aussi des organisations au sein de l'Éducation nationale. Je pense notamment aux classes dédoublées en CP, CE1 et prochainement pour les grandes sections et d'autres.

À ce propos, on peut aussi, à la marge, faire d'autres modifications de sectorisation comme la ville s'était engagée à le faire à l'occasion d'une réforme importante qui a déjà eu lieu en février 2019, il y a deux ans quasiment jour pour jour, avant l'ouverture de Rosenberg, pour répartir au mieux les élèves du premier degré, créer une cohérence territoriale avec des objectifs de mixité sociale et de proximité dans des écoles pour éviter que les enfants soient conduits en voiture, etc.

Avant l'ouverture de la période d'inscription à l'école qui va commencer en février, en prévision de la fermeture des deux écoles maternelles, Barbusse et Châteaubriant, et de la livraison de l'école Niki de Saint-Phalle, nous vous proposons d'acter ce qui avait été prévu en 2019 en matière de périmètres relatifs à plusieurs écoles de la ville impactés, en l'occurrence Henri Wallon, Joliot Curie et Maurice Thorez principalement avec une modification concernant la rue Léo Ferré, initialement prévue d'aller à Niki de Saint-Phalle, que nous proposons d'affecter au groupe scolaire Maurice Thorez pour des questions d'équilibre d'effectifs.

Par ailleurs, après concertation avec les parents d'élèves délégués de l'école maternelle Paul Langevin, afin de contribuer à enrayer la baisse d'effectifs sur cette école et des possibles décisions de fermetures de classes, nous proposons de modifier la sectorisation maternelle de l'école Rosenberg au profit de Paul Langevin sur trois rues. Nous avons eu l'occasion d'en parler à la commission éducation la semaine dernière. Il s'agit des rues Blanchard, Ledru Rollin en entier contre la moitié jusqu'alors, et du Moulin Blanchard pour les nouvelles inscriptions à l'école à la rentrée.

Pour terminer, j'en profite pour faire part de notre vigilance et de nos inquiétudes quant à des échos récents sur de possibles fermetures de classes à la rentrée prochaine. Il me semble que la crise sanitaire et ses impacts sur les enfants mériteraient qu'a minima nous allions vers un moratoire de fermetures de classes.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

19 - ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AUX LOTS 1 ET 2 DU MARCHE D'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous proposons de proroger d'un mois, si vous en êtes d'accord.

Je pense qu'il n'y a pas de souci. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PETITE ENFANCE

20 - SUBVENTION POUR LA PARENTALITE

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AFFERENTE A LA PARENTALITE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de verser une subvention de 3 200 € pour la parentalité. Il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21 - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'IEPC

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET L'INSTITUT D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES (IEPC) RELATIF AU SOUTIEN DE LA COMMUNE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme TRIVIDIC. - L'approbation de cette convention est intéressante car elle permet de faire de l'accompagnement à la parentalité. Ces besoins pour accompagner les parents dans leur rôle d'accompagnement de leurs enfants à grandir sont d'autant plus importants en cette période.

Il s'agit de renouveler une convention triennale avec l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyenne (IEPC) au travers de notre subvention en finançant 45 berceaux.

L'association demande, depuis plusieurs années, une augmentation de notre participation.

Cette convention intègre une montée en charge très progressive : on passe à 2 300 € par an et par berceau en 2021 à 2 530 € en 2022 et 2 760 € en 2023.

Je parle bien de rattrapage. Ce sont les berceaux qui nous coûtent le moins cher sur la ville. Même au sein de nos crèches municipales puisque le berceau le moins cher en financement ville est à 5 580 €. Par ailleurs, l'IEPC qui est présent dans d'autres villes pratique d'autres tarifs.

Ce sont de petites augmentations, on reste sur un budget abordable pour nous mais nécessaire pour l'association pour 2021 notamment et les années à venir.

Mme le MAIRE. - Il s'agit de la crèche Arc-en-ciel.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESTAURATION

22 - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE

APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 8 : PRODUITS BIOLOGIQUES, RELATIF A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE D'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE A PASSER AVEC 4A ET LA COOPERATIVE BIO D'ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - On précise la manière dont sera réparti le marché entre les deux attributaires.

M. MARTIN. - Quel est le rapport avec l'association Autonomie Alimentaire Afrique ? C'est une association que je connais bien et qui a plutôt pour but d'initier le développement d'outils pour les rendre alimentaires plus autonomes en Afrique. Je ne vois pas le lien entre cette association et la première qui est orientée sur l'alimentation biologique.

M. QUILGARS. - Cette association ne travaille pas uniquement sur l'Afrique mais à beaucoup d'autres endroits et fournit tout type d'aliment. Cette association fait donc pas mal de choses. C'est aussi pour cela que nous travaillons avec eux.

Mme le MAIRE. - Elle fournit des denrées alimentaires.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES

APPROBATION DES AVENANTS N° 2 AUX LOTS N° 1 A 3 DU MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES A PASSER AVEC LES SOCIETES CALESTOR ET INMAC WSTORE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

Mme FOCARD DE FONTEFIGUIERES. - Merci de me donner la parole. Que devient le matériel devenu obsolète ? Est-il donné à une association, à des écoles ?

M. HOUSNI. - Bonsoir.

Aujourd'hui, la ville de Bagneux essaie de gérer le matériel obsolète via une convention avec une association qui va d'abord essayer de faire un tour d'ensemble des écoles pour récupérer tout le matériel obsolète.

Dans un deuxième temps, elle vérifiera le matériel voué à la destruction dans le respect de la réglementation en vigueur... *[Inaudible...]* En général, le service informatique a comme politique d'utiliser le matériel de manière importante. Une fois récupéré... *Inaudible...* ce matériel va à la destruction est très élevé.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 4 DU MARCHE D'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES A PASSER AVEC LA SOCIETE APIXIT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Même sujet.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 - INTERVENTION DE PREVENTION DANS LES CLASSES D'ELEVES DE 5E

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, LE COLLEGE ROMAIN-ROLLAND DE BAGNEUX ET LE SERVICE SANITAIRE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DU GROUPE HOSPITALIER PAUL-GUIRAUD DE VILLEJUIF ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est un travail avec le collège notamment sur la question des écrans.

Y a-t-il des remarques ?

Mme FOCARD DE FONTEFIGUIERES. - J'ai deux questions, la première : les jeunes sont-ils rémunérés ? La deuxième : ce dispositif ne peut-il pas être élargi à d'autres écoles de la ville et ne peut-il pas y avoir éventuellement une information aux parents ?

M. NDJEHOYA. - Cette demande est faite par le collège Romain Roland, les jeunes ne sont pas rémunérés.

Cette convention tripartite est passée entre l'Institut de Formation en soins infirmiers, la commune et le collège Romain Roland.

M. LE THOMAS. - Pour donner plus d'informations, dans le cursus d'apprentissage des stagiaires infirmiers, ces derniers ont des interventions à effectuer. En l'occurrence, leur intervention avec le collège Romain Roland a porté sur la dangerosité des écrans. Dans cette période de confinement, confinement partiel, il y a grand intérêt à mener cette action. Il est vrai qu'elle pourrait être développée dans d'autres établissements de la ville. Seul l'établissement Romain Roland en a fait la demande, c'est pour cela qu'il convient de conventionner avec eux.

Mme le MAIRE. - Merci de ces précisions.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

26 - SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN ECHOGRAPHE POLYVALENT

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 32 806,50 EUROS AU TITRE DU DISPOSITIF "AIDE AUX CENTRES DE PLANIFICATION-CONTRACEPTION-IVG" DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'UN ECHOGRAPHE POLYVALENT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - La subvention pour l'échographe que nous avons acquis n'arrive que maintenant.

Je vous propose de délibérer positivement pour approuver cette convention.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 - TABLEAU DES EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de débat sur ce tableau ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

28 - MISE EN OEUVRE DU FORFAIT MOBILITE

MISE EN OEUVRE DU FORFAIT MOBILITE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

Mme KADOUCI. - Quels sont les critères de kilométrage pour pouvoir acquérir cette somme ? Un contrôle est-il fait ? Je pense par ailleurs qu'il y a une erreur. Ce n'est pas 200 € par mois mais par an.

Mme CILLIERES. - C'est effectivement par an. L'erreur est dans le rapport non dans la délibération.

Sur la question du kilométrage, il n'y a pas d'exigence.

Tel que le décret d'application de la loi le prévoit, il s'agit d'un montant forfaitaire annuel pour l'ensemble des agents à partir du moment où ils viennent à mi-temps sur l'année avec un mode alternatif et doux de circulation (vélo, vélo électrique, trottinette, trottinette électrique et le covoiturage pour inviter les agents qui viennent de loin en voiture à covoiturer).

Cette somme annuelle est versée de manière mensuelle comme le précisent le rapport et la délibération.

En ce qui concerne le contrôle, il n'y en a pas. C'est sur le principe de la confiance, de la déclaration sur l'honneur. On pourrait être amené à le faire si besoin était mais l'idée est d'être incitatif sur la promotion et le développement des mobilités douces auprès des agents de notre commune.

C'est une mesure attendue. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les agents communaux et la planète.

Mme MEKER. - Je salue la mise en place de cette mesure. C'est intéressant pour l'usage quotidien de notre flotte pendant le service. C'est très important et attendu.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

29 - MISSION D'INSPECTION (A.C.F.I.) DANS LE DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE D'ÎLE-DE-FRANCE PORTANT ADHESION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGENIERIE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EIRP) POUR L'INSPECTION ET LE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES

PROFESSIONNELS, ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il y a unanimité ?

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

30 - ASSURANCE STATUTAIRE

MANDAT DONNE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA SITUATION CONCURRENTIELLE DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Mme le MAIRE. - Là également, nous nous faisons assister du CIG dont nous dépendons. Y a-t-il des questions ?

Mme CILLIERES. - Une précision, il s'agit de participer à une étude et à d'éventuels appels d'offres qui ne seraient pas contraignants pour nous. Nous aurions possibilité d'y adhérer si nous estimions l'offre intéressante.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31 - VETEMENTS DE TRAVAIL ET ACCESSOIRES (LOT N° 1)

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 855201 A PASSER AVEC LA SOCIETE CREATOP ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - On appelle ces vêtements de travail des EPI. On passe un avenant pour pouvoir compléter nos vêtements de travail.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

32 - DIAGNOSTIC DES TEMPS DE TRAVAIL EN VUE DU PASSAGE AUX 1607 HEURES ANNUELLES

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est normalement obligatoire à la fin de l'année. On se fait assister par le CIG pour la réalisation du diagnostic.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33 - NORMES EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES A FAIBLES EMISSIONS (ZFE)**

Mme le MAIRE. - C'est un vœu qui reprend principalement celui qui a été adopté à la Métropole du Grand Paris qui sollicite l'État et les collectivités en faveur d'une transition durable de nos mobilités. L'idée n'est bien sûr pas de s'opposer à la mise en place de la ZFE, puisqu'il s'agit d'un impératif environnemental à l'échelle de la zone dense qu'est la Métropole du Grand Paris et donc de notre ville.

Il y a urgence à agir en faveur du climat et de la transition écologique. Cela doit se faire en incluant la population, c'est-à-dire avec une attention pour les foyers les plus modestes qui, malheureusement, sont ceux qui possèdent les véhicules les plus anciens, c'est-à-dire les plus polluants.

C'était déjà le sens du vœu que nous avons adopté au Conseil municipal de juin 2019.

Dès cet été, les véhicules classés en Crit'air 4 et + ne pourront plus circuler dans la métropole et donc à Bagneux. C'est déjà le cas depuis 2019 pour les véhicules Crit'air 5.

Pour les personnes qui continueront d'avoir besoin de leur véhicule pour aller travailler et se déplacer, le remplacement d'un véhicule est un investissement important, parfois impossible sans un soutien financier.

J'espère que l'arrivée de la ligne 4 qui sera livrée à la fin de l'année contribuera aussi à modifier les comportements et les usages des Balnéolaises et des Balnéolais, mais cela ne sera bien sûr pas suffisant. Il nous faut continuer d'être exigeants et le vœu que je vous présente ce soir demande notamment à l'État :

- D'augmenter l'aide à l'achat de véhicule crit'air 1,
- De multiplier par 5 l'aide au plan vélo,
- D'accompagner les bailleurs sociaux et les conseils syndicaux dans le déploiement des bornes de recharges,
- Enfin, de cumuler les aides des différents échelons institutionnels car, aujourd'hui, souvent, si vous bénéficiez de l'aide d'une collectivité, vous ne pouvez pas l'accumuler avec l'aide d'une autre collectivité, ce qui en baisse son efficacité,
- Et que soient étudiés par les acteurs publics :
- L'adaptation des réseaux de transports publics car tout le monde se rend bien compte que si toutes celles et ceux qui utilisent leurs véhicules prennent les transports communs, on a certaines lignes qui sont à forte saturation ou fortement perturbées, je pense au RER B mais aussi à la ligne 13 beaucoup empruntée par les habitants de Bagneux,
- Le financement et l'aménagement de "ZFE Pistes", c'est-à-dire des couloirs permettant d'améliorer la fluidité, la circulation des bus,
- De développer l'auto-partage,
- De réfléchir à la tarification des transports publics des populations les plus fragiles.

C'est le sens du vœu qui vous est proposé ce soir qui reprend le vœu adopté à la métropole.

Mme le MAIRE. - Monsieur Reynaud, à vous.

M. REYNAUD. - Merci Marie-Hélène, Madame le Maire.

Ce vœu nous paraît très important car si nous avions refusé de nous associer d'emblée à la décision d'interdire dès juillet les automobiles de catégorie Crit'air 5 puis 4 cette année, ce n'était pas dans un souci de défiance à l'évolution écologique nécessaire des moyens de mobilité, mais bien parce que, pour changer de voiture pour une voiture moins polluante dans une ville populaire comme la nôtre, il faut disposer de moyens que beaucoup que nos concitoyens n'ont pas.

Notre Groupe soutient donc ardemment ce vœu qui va dans le sens d'une plus grande égalité des Balnéolais.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. J'ai Olivier Barberousse qui me demande la parole.

M. BARBEROUSSE. - Merci de me donner la parole.

Les attendus qui soutiennent ce vœu sont particulièrement accablants. Je crois que nous les partageons absolument tous sur l'état de la pollution atmosphérique qui fait peser sur les citoyens le dépassement de toutes les normes.

Ce qui me chiffonne un peu dans ce vœu, ce n'est pas tellement ce constat quasiment unanime, en tout cas autour de cette table je pense, c'est le fait que les mesures proposées me semblent manquer un peu d'ambition. Elles sont positives. Nous sommes pour, mais je pense qu'il aurait été souhaitable d'aller plus loin.

Pour prendre un exemple, je pense en particulier aux transports en commun où l'on aurait pu demander la gratuité, ne pas se contenter de demi-mesures. Cela progresse : déjà une trentaine de villes en France est sur la gratuité des transports en commun, dont 3 de plus 100 000 habitants. Cela progresse également dans le monde, c'est une des campagnes, que nous avons déjà menée par le passé, qui me semble intéressante. Nous aurions, groupe de génération insoumise, souhaité plus d'ambition. Néanmoins, nous voterons pour ce vœu parce qu'il est préférable d'avancer que de tout bloquer. Même si nous souhaitons aller plus loin, nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Lionel Chassat, à vous.

M. CHASSAT. - Merci Madame la Maire.

J'ai une intervention au nom du groupe Communistes et Citoyens. Madame la Maire, chers collègues, comme vous l'avez rappelé, il est urgent d'agir concrètement pour l'environnement.

Objectivement, interdire des véhicules polluants est bien sur un acte fort pour notre climat et l'air que nous respirons.

Certaines études parlent de près 9 millions de décès par an dus à la pollution, soit 1,5 million de plus que le tabac.

Interdire la circulation de véhicules polluants dans la métropole est une bonne chose, mais elle ne doit pas masquer la réalité économique à laquelle beaucoup de Franciliens et de Balnéolais sont

confrontés.

Pour beaucoup de nos concitoyens, et c'est le cas à Bagneux, les choix de mobilité et plus largement de consommation sont conditionnés par le revenu. La malbouffe concerne davantage les classes populaires que les autres parce que la nourriture la moins bonne est aussi la moins chère.

Les voitures polluantes se retrouvent davantage chez les plus modestes tout simplement parce qu'elles sont, elles aussi, moins chères.

En empêchant les véhicules polluants de circuler dans la métropole, c'est parfois des familles, des personnes qui sont alors immobilisées.

En augmentant l'aide aux familles les plus pauvres dont certaines n'ont pas d'autre choix que d'utiliser une voiture, l'État et les collectivités participeront à une transition efficace et choisie, à l'opposé d'une écologie punitive qui stigmatise trop souvent les mêmes catégories de populations.

C'est ce que nous portons quand les bailleurs sociaux financent des réhabilitations thermiques bonnes pour l'environnement tout en abaissant les charges des locataires.

Bien sûr, il est aussi nécessaire de soutenir les mobilités douces en aménageant encore de nouvelles pistes cyclables et en continuant de fournir des subventions pour faciliter l'achat des vélos et ainsi aller un peu plus loin dans l'amélioration de nos mobilités.

Enfin, la gratuité des transports en commun serait un plus et j'espère que cette mesure sera portée lors des prochaines élections régionales.

Nous voterons votre donc pour la ZFE et un plan plus ambitieux d'aide à la transition écologique des mobilités.

Nous voterons pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Patrick Duru m'a demandé la parole.

M. DURU. - Merci Madame le Maire.

Nous nous félicitons, nous groupe écologistes et citoyens, citoyennes de la mise en place de la ZFE sur notre territoire.

Rappelons que 6 600 décès seraient causés chaque année dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris par la pollution atmosphérique.

La mise en place de la ZFE est l'occasion de sortir du schéma du tout voiture à l'échelle de la métropole.

Depuis des décennies, l'aménagement urbain a été pensé sous le prisme de la voiture.

Dans de nombreuses communes, les trottoirs sont inadaptés, les trajets à vélo anxiogènes, les transports publics peu fréquents ou peu fiables, tandis que le système routier est, cela semble une évidence à tout le monde, parfaitement équipé, entretenu et signalé.

À l'image des "coronapistes" vélos qui ont montré que des pistes pouvaient être rapidement mises en place sur le territoire alors que cela paraissait impossible auparavant, il est temps que cela change, et la ZFE va nous contraindre à repenser nos modes de déplacement. C'est pourquoi, nous souhaiterions apporter une certaine modification à ce vœu.

Tout d'abord, nous souhaiterions qu'apparaisse dans le préambule de ce vœu que le Conseil municipal est favorable à la mise en place de la ZFE. Ensuite, nous voudrions revoir l'ordre des demandes faites à l'État en mettant en premier la demande pour le plan vélos et que l'on précise que c'est le montant du plan de relance destiné au plan vélos qui doit être multiplié par 5, sinon, les chiffres ne correspondent pas car, comme le montrent les statistiques de l'INSEE sur les déplacements quotidiens de janvier qui vient de sortir, 42 % des personnes dont le lieu de l'emploi est situé à moins d'un kilomètre de chez eux prennent le plus souvent leur voiture pour s'y rendre et, pour les distances inférieures à 5 km, la voiture représente encore 60 % des déplacements domicile-travail. Il y a donc encore fort à faire pour le vélo et les transports en commun.

Pareil sur les demandes d'études au niveau des acteurs publics, nous souhaiterions voir retirer les termes court et long termes qui suivent les mesures d'urgence car si ce sont des mesures d'urgence, elles ne sont pas censées s'inscrire dans le long terme.

Enfin, pour l'autopartage, nous pourrions parler de véhicules propres, le moins possible émetteur de gaz à effets de serre dans un premier temps, en urgence pour le coup, car il s'agit de créer l'habitude de recourir à l'autopartage et cela le plus vite possible.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Monsieur Martin, à votre tour.

M. MARTIN. - La pollution atmosphérique en Île-de-France est un réel fléau. Elle cause 6 600 morts par an et plus de 400 000 personnes y sont exposées quotidiennement en Île-de-France. Je pense que nous faisons tous le même constat.

Effectivement, afin d'améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des Franciliens, la Métropole du Grand Paris a mis en place une Zone à Faibles Émissions qui consiste à interdire aux véhicules de Crit'air 4 de circuler dans cette zone à partir du 1^{er} juin 2021, afin de répondre à une urgence sanitaire et climatique.

En matière de mesures d'accompagnement, l'État et la Métropole du Grand Paris ont mis en place des aides financières pouvant aller jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 € pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.

Un système de microcrédit garanti par l'État à hauteur de 50 % sera également proposé, en vue de couvrir le reste à charge des ménages les plus modestes. Cela ne résout pas tous les problèmes mais c'est déjà une avancée.

La mise en place progressive de la Zone à Faibles Emissions (ZFE), action stratégique du Plan climat air-énergie métropolitain (PCAEM), est une décision indispensable prise par la Métropole du Grand Paris en faveur des habitants et nous nous en félicitons.

La Région Île-de-France a pris aussi conscience de l'urgence de la situation. Pour compenser les retards pris pendant 50 ans en Île-de-France en matière d'investissements dans les transports en commun, la Région Île-de-France Mobilités va investir 24 Md€ entre 2016 et 2025 pour renouveler massivement le matériel roulant, afin d'avoir des trains, des RER et des bus plus propres et respectueux de l'environnement et va financer de nouvelles lignes de transports en commun en facilitant les liaisons de banlieues à banlieues.

Face à ce défi, les communes doivent aussi s'engager et réfléchir sur de nouvelles mobilités locales et sur des solutions innovantes qui les accompagnent pour les intégrer dans un réseau local cohérent, par exemple le covoiturage, l'autopartage, le vélo, la trottinette et les navettes autonomes

pour parcourir les derniers kilomètres.

Plutôt que de proposer un vœu qui dépasse complètement les rôles et responsabilités de la commune et qui d'ailleurs, pour certaines propositions, sont contradictoires à des résolutions votées juste avant (comme le développement d'un système d'autopartage de voitures non-électriques), il est urgent que Bagneux propose un véritable plan d'urgence de la mobilité pour Bagneux qui réponde aux attentes des Balnéolais et aux contraintes de notre ville.

Pour ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je n'ai pas d'autres interventions sur ce vœu.

Patrick Duru a proposé des amendements, il faudrait les rappeler afin que tout le monde les entende bien.

M. DURU. - Dans l'ordre, il serait bien qu'apparaisse, dans le préambule, le fait que le Conseil municipal est favorable à la mise en place de la ZFE. Ce n'est pas tout à fait précisé dans le vœu.

Il faudrait mettre en premier des demandes faites à l'État, celle pour le plan vélos.

Il faudrait également préciser que c'est le montant du plan de relance destiné au plan vélos qui doit être multiplié par 5.

S'agissant des mesures d'urgence, nous souhaiterions que soit enlevé "à court et long termes".

Pour l'autopartage, nous voudrions qu'il soit précisé que ce sont des véhicules propres et le moins possible émetteurs de gaz à effets de serre.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des avis sur ces propositions ?

Concernant la première, il s'agit de dire que nous sommes favorables à la ZFE. Je pense que cela ne fait pas débat ?

(Non.)

Tout le monde est-il d'accord avec le fait de mettre en un le plan vélos à la place de l'augmentation de l'aide à l'achat ?

(Non.)

Patrick, vous souhaitez qu'on le laisse en deux parce qu'il n'y a pas de hiérarchie dans ce qui est proposé.

En ce qui concerne le retrait de "court et long termes", si ce sont des mesures d'urgence, il n'y a pas de débat à avoir, nous sommes tous d'accord avec cela.

(Oui.)

Sur l'autopartage, je pense qu'il n'y a pas de débat non plus.

(Non.)

Le seul débat finalement porte sur le plan vélos. Il s'agit de savoir s'il faut le mettre en un ou en deux. Des collègues ont fait savoir qu'ils souhaitaient qu'on laisse la question du soutien à l'achat de véhicules qui correspondent aux besoins, considérant qu'il n'y a pas de hiérarchie entre l'un et

l'autre.

Mme MEKER. - Il n'y a pas de hiérarchie. On peut peut-être le laisser en un. Il faudrait trouver un terme disant que c'est excessivement important. Il est évident qu'un vélo coûte moins cher qu'une voiture. On peut le comprendre étant donné que nous sommes sur des répercussions sociales, mais le changement de mobilité en Île-de-France passera par le vélo, c'est sûr.

Patrick a ajouté quelques éléments dont le fait que 60 % des déplacements sont de très courte distance. C'est dans cet esprit que nous voulions valoriser cet apport au plan vélos.

Mme le MAIRE. - Nous trouverons une formule. Nous rajouterons "du montant du plan de relance".

Patrick, pourras-tu nous envoyer les modifications que tu proposes, rédigées ?

M. DURU. - Oui.

Mme le MAIRE. - Ce serait bien que tu puisses le faire ce soir ou demain matin. Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

➤ **NPPV = LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

34 - QUARTIERS POPULAIRES

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN D'URGENCE EN FAVEUR DES VILLES ET QUARTIERS POPULAIRES

Mme le MAIRE. - C'est le vœu sur le plan d'urgence des villes et des quartiers populaires.

Le 14 novembre, j'ai signé avec une centaine de Maires un appel en direction du Gouvernement sur des mesures à prendre en direction des villes les plus populaires notamment des villes qui ont des *quartiers en* politique de la ville.

Cet appel a été ensuite relayé par d'autres Maires. Aujourd'hui, plus de 200 Maires ont signé cet appel. Cela avait notamment pour but d'alerter sur la situation vécue dans nos villes et dans nos quartiers : augmentation du chômage, du nombre de bénéficiaires, des minima sociaux notamment du RSA, la baisse importante du nombre d'adhérents que subissent les associations sportives et culturelles aujourd'hui, donc des tendances que l'on observe dans une ville comme la nôtre particulièrement dans les quartiers les plus en difficulté.

Un conseil interministériel des villes va se réunir le 29 janvier, c'est-à-dire très bientôt.

Nous souhaitons alerter à nouveau le Gouvernement à travers ce vœu pour qu'il s'engage de manière ferme à réserver 1 % du plan de relance, soit 1 Md€, aux quartiers populaires pour financer ces actions en faveur de l'éducation, de l'accès à la culture et au sport, de l'insertion professionnelle et que des mesures volontaristes soient mises en place et proposées aux villes les plus populaires et les plus en difficulté de notre territoire mais aussi acter le besoin d'une nouvelle gouvernance de la politique de la ville en créant ce que nous avons proposé, un Conseil National des Solutions, c'est-à-dire l'idée que l'on travaille collectivement (l'État et les collectivités locales)

à élaborer ensemble des propositions et des plans d'actions pour nos villes et nos quartiers les plus populaires.

Voilà ce que je voulais vous dire à propos de ce vœu.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous soutiendrons ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. QUILGARS. - Une intervention au nom du groupe Générations Insoumises qui ne va pas faire plaisir à Mme Kadouci, car je vais encore sortir de la situation stricto-balnéolaïse apolitique qui lui est si chère.

Mme KADOUCI. - Vous êtes libre de parler Monsieur, il n'y a pas de souci, nous sommes en démocratie.

M. QUILGARS. - Il y a maintenant un peu plus de trois ans, le Président de la République appelait à une mobilisation nationale pour les quartiers populaires durant son discours à Tourcoing et profita de cette occasion pour annoncer l'arrivée d'un grand plan de relance pour ces quartiers.

Le Plan Borloo, qui a mobilisé plus de 200 personnes de tous horizons, avait été salué par toutes et tous car il proposait une réponse structurelle à la situation que connaissent nos quartiers et villes populaires.

Emmanuel Macron, devant le coût de ce plan, l'a jeté à la poubelle. Pourtant, les 10 milliards que prévoyait ce plan en direction des collectivités représentaient peu face aux 100 milliards que nous a coûtés, sans résultat, le CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi).

Avec la crise sanitaire et sociale que traverse notre pays, les problèmes se sont aggravés et les réponses politiques restent insuffisantes. Emmanuel Macron qui dépense sans compter et n'importe comment pour les grandes entreprises n'accorde qu'une faible importance pour les habitantes et habitants des quartiers populaires.

Pourtant il y a alerte et urgence : dans nos quartiers, des gens ont des difficultés pour se nourrir.

"L'appel du 14 novembre" signé par plus de 200 Maires représente plus de 10 millions d'habitants et demande un milliard d'Euros (1 % du plan de relance) pour les "territoires en décrochage".

Pour lutter contre le fossé qui se creuse entre l'État et son peuple, les villes riches et les villes populaires, il est impératif de mettre en place un investissement massif pour les villes populaires où les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire se font le plus durement sentir.

Les communes ne peuvent pas répondre seules à la demande sociale qui explose. Ce milliard d'Euros doit en priorité aller à l'aide aux associations et aux actions publiques sur la santé, l'emploi, la culture, le sport. Il y a urgence à agir, l'égalité républicaine est en jeu.

Je ne sais pas si en disant cela nous faisons partie des 66 millions de procureurs, en tout cas, nous ne nous résignons pas de continuer à vivre dans ce monde d'hier et de son mal vivre. Nous nous battons sans cesse pour que des lendemains heureux remplacent le monde d'hier.

Aussi le groupe Générations Insoumises soutient totalement ce vœu.

Merci

Mme KADOUCI. - Très bien. Vous vous êtes fait plaisir.

Mme le MAIRE. - Mme Moutaoukil m'a dit que son groupe votait pour.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous soutenons ce vœu car tout ce qui est dit dans ce vœu est tout à fait juste. On ne modifiera pas une virgule de ce vœu qui nous convient parfaitement.

Je voudrais juste dire à l'intention de celles et ceux qui se sont exprimés sur le précédent vœu que, dans ce vœu, on souhaite aussi que des mesures soient prises et soient développées pour le lancement notamment de 200 plates-formes de mobilité dans les villes les plus enclavées, cela concerne aussi notre territoire.

Finalement, les deux vœux se tiennent. Pour nous, il n'y a aucun problème. Ce vœu est tout à fait pertinent. Aussi, nous le soutiendrons.

Merci.

Mme le MAIRE. - Madame Salaun, à vous.

Mme SALAUN. - Merci Madame le Maire.

Je parle au nom du groupe des communistes et citoyens.

Comme Mme le Maire a pu le rappeler suite à l'appel du 14 novembre signé désormais par plus de 200 maires, nous attendons toujours un acte fort de la part du Gouvernement en faveur des quartiers populaires. Dans le contexte d'une triple crise sanitaire économique et sociale qui frappe l'ensemble du pays, ce sont bien encore les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont frappées de plein fouet. Ce sont les travailleurs précaires qui ont perdu leur emploi ou encore les jeunes qui peinent à en trouver un.

Oxfam publiait d'ailleurs son rapport annuel sur les inégalités dans lequel nous apprenons qu'en France un million de personnes aurait basculé dans la pauvreté depuis le début de l'épidémie.

À l'inverse, la fortune des 10 % de Français les plus riches a continué à augmenter de 25 Md€.

Je pourrais continuer à égrener les chiffres pour démontrer que la situation, depuis 9 mois, est catastrophique, d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement d'une situation héritée de la crise sanitaire. Certes, la crise a opéré une accélération de la paupérisation et l'accroissement des inégalités, mais ce sont des tendances lourdes qui frappent le pays depuis de nombreuses années.

Alors que le Conseil interministériel des villes se réunit dans trois jours, il faut que le Gouvernement agisse en fléchissant dès à présent 1 % du plan de relance en faveur des quartiers populaires et en créant un Conseil national des solutions afin de faire évoluer les relations entre les collectivités et l'État.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. Pascale Meker à vous.

Mme MEKER. - Madame la Maire, ce sera très rapide. Nous sommes complètement d'accord avec ce vœu. Nous proposons une modification qui devrait être beaucoup plus simple à intégrer que les précédentes. À la fin du vœu, voici ce que nous voudrions voir indiqué :

Demande que, dans ce contexte de soutien, en faveur des villes et quartiers populaires, la mutation écologique qui ne peut être que sociale et solidaire soit engagée au plus vite sous peine de graves conséquences climatiques et sociales à supporter par nos enfants.

Là, on a deux problèmes énormes : une crise sociale catastrophique mais si, en plus, rien n'est fait en faveur de ces villes et quartiers populaires pour avancer la transition écologique et la mutation écologique des territoires, c'est vraiment catastrophique. C'est la double peine. Nous pensons important de le rajouter.

Nous pourrions peut-être mettre la phrase en question à la suite de "*demande au Président de la République*" et avant le final "*demande la mise en place de mesures concrètes*".

Mme CILLIERES. - C'est peut-être un problème de méthode qui rend les choses compliquées, à l'heure où l'on se parle. Apporter des modifications de cette manière me semble compliqué. Là, il s'agit de soutenir cette démarche d'interpellation notamment au niveau de l'État pour un plan d'urgence pour les banlieues, les quartiers populaires.

Je ne sais pas s'il y a nécessité à ajouter de cette manière et à cette heure-là cet élément. En même temps, je pense que nous sommes tous engagés pour la transition écologique qui réponde aux urgences environnementales et sociales. Je pense qu'il n'y a pas de souci sur cette question.

Mme le MAIRE. - La proposition est donc d'en rester là, Madame Cillières ?

Mme CILLIERES. - Oui.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres avis ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je pense aussi qu'il vaut mieux en rester là si vous le voulez bien, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Il y a des avis divergents.

Nous faisons voter le vœu tel qu'il est présenté.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT
RADICAL/LAREM**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

La prochaine séance du Conseil municipal sera le 16 mars et nous voterons le budget à cette occasion.

Je vous remercie beaucoup.

Je pense que cela s'est passé correctement d'un point de vue connexion. Pour un premier exercice, je crois que cela s'est bien passé.

Merci à toutes et à tous.

Bonne nuit à tous.

(La séance est levée à 00 h 10.)